Montréal vendredi 6 juillet 2007 Le plus grand quotidien français d'Amérique 123e année N° 251 52 pages, 6 cahiers **70 ¢** taxes en sus – Édition provinciale **80 ¢**
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées

UNE PLANÈTE, SEPT (NOUVELLES) MERVEILLES

UN DOSSIER À LIRE EN PAGES **1** À **3** DU CAHIER **ACTUEL**

cyberpresse.ca
LA PRESSE

PHOTO ERIK PETERS, COLLABORATION SPÉCIALE

POINTS D'IMPACT

QUÉBEC PRÉSENTE UNE SÉRIE DE MESURES POUR FREINER LA MORTALITÉ SUR LES ROUTES

UN DOSSIER À LIRE EN PAGES **A2** ET **A3**

Rien que du bon

LA CHRONIQUE D'YVES BOISVERT PAGE **A5**

La revanche du mononcle

L'ÉDITORIAL D'ANDRÉ PRATTE PAGE **A16**

DOLORES O'RIORDAN
UN NOUVEAU DÉPART
PAGES **1** ET **3**

PRIX DE L'ESSENCE
LA PRESSION MONTE
LA PRESSE AFFAIRES
PAGES **1** ET **4**

FOOTBALL
WINNIPEG BOMBARDE LES ALOUETTES
32 - 23
SPORTS PAGES **1** ET **3**

Mon clin d'œil
STÉPHANE LAPORTE
Cet été, prenez les routes du Québec, mais essayez d'éviter les viaducs et les ponts.

Venez voir mon blogue!
cyberpresse.ca/laporte

L-V 6 21924 98765 1

MONTRÉAL TRAQUERA LES MANGEURS D'ARBRES

Le longicorne d'Asie menace 80 % de la forêt urbaine de la ville

SARA CHAMPAGNE

Une menace plane sur la forêt urbaine de Montréal. Et pour éviter une crise environnementale comme celle qui s'est abattue sur New York et Toronto, Montréal prend les grands moyens pour lutter contre le longicorne d'Asie, insecte qui ravage les arbres feuillus.

La direction des grands parcs de la Ville, épaulée par la faculté de foresterie de l'Université Laval, estime que 80 % de la forêt urbaine de Montréal est «à risque». La forêt publique compte 1,6 million d'arbres, évalués à 1,5 milliard de dollars.

En banlieue de Toronto, où 17 000 arbres ont été abattus, déchiquetés puis brûlés à cause de l'insecte, la crise a coûté 36 millions depuis 2003. La même infestation a coûté 250 millions à la Ville de New York, depuis 2001, et 75 millions à Chicago. Dans cette région, le combat contre le longicorne est mené rue par rue.

›Voir **INSECTE** en page **A10**

Braquage raté Le drame est évité

PHOTO DAVID BOILY, LA PRESSE

Un braquage qui tourne à la prise d'otages. Une escouade tactique armée jusqu'aux dents. Et un siège de plus de huit heures. Longueuil a vécu hier une journée mouvementée mais au dénouement sans violence. Les cinq otages du présumé voleur sont sains et saufs. Le dernier libéré apparaît sur notre photo, escorté par un membre des forces policières. Le reportage de Louise Leduc, en page A11.

LIBAN › RETOUR SUR UNE GUERRE DE 33 JOURS

Le 12 juillet 2006, Israël et le Liban se sont lancés dans une guerre meurtrière. **Michèle Ouimet** y était. En juin, elle est retournée dans les villages du sud du pays. Histoire de quelques survivants, **le premier volet d'un retour sur une guerre à la fois proche et lointaine.**

PAGE **A6**

Une force appelée « Billary »

Les Clinton refont équipe

RICHARD HÉTU
COLLABORATION SPÉCIALE

NEW YORK — Bill portait une chemise jaune canari, Hillary, un tailleur rouge vif. De toute évidence, les Clinton ne voulaient pas passer inaperçus en Iowa, État du Midwest où ils ont entamé lundi soir leur première tournée conjointe dans la campagne qui mènera à l'élection présidentielle de 2008.

La tournée de trois jours a retenu l'attention de la presse américaine, qui se demandait si Bill allait éclipser Hillary et nuire au prestige de sa femme. Après les discours, les rencontres et le défilé du 4 juillet à Clear Lake, petite bourgade de l'Iowa, la réponse est claire.

›Voir **CLINTON** en page **A12**

D'une brillance à vous couper le souffle.
La passion. Inspirée par Birks.
De notre collection LE DIAMANT AMORIQUE^MD exclusive à Birks. Jonc anniversaire à cinq diamants, bague à trois diamants et bague à solitaire, tous en platine, à partir de 7 500 $.
BIRKS^MD
birks.com 1 800 682.2622
3478592A

3478601

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

23

RECOMMANDATIONS

PHOTO ANDRÉ TREMBLAY, *LA PRESSE*©

VITESSE AU VOLANT

1. Accroître le niveau de sensibilisation à l'égard des dangers et des conséquences de la vitesse au volant.
2. Encadrer les publicités des constructeurs de véhicules motorisés de façon à s'assurer que leurs messages ne valorisent pas les comportements à risque.
3. Introduire des sanctions plus sévères pour les grands excès de vitesse et la récidive.
4. Mettre en place un projet-pilote sur le radar photographique.

PHOTO ROBERT SKINNER, *LA PRESSE*©

ALCOOL AU VOLANT

5. Demander aux procureurs de la Couronne de faire des recommandations de peines plus sévères dans les cas de récidivistes de l'alcool et lors des demandes de remise en liberté.
6. Augmenter la perception du risque d'être intercepté.
7. Accroître la sensibilisation de la population sur les dangers et les conséquences de la conduite avec les capacités affaiblies.
8. Rendre obligatoire la formation des serveurs sur les dangers et les conséquences de la conduite avec les capacités affaiblies.
9. Accroître la sévérité des sanctions liées à la conduite avec les capacités affaiblies.
10. Demander à Transports Canada d'étudier la possibilité d'inscrire l'antidémarreur éthylométrique dans les normes de sécurité pour la construction des véhicules routiers vendus au Canada.

PHOTO DANIEL HULSHIZER, AP

CELLULAIRE AU VOLANT

11. Favoriser l'introduction d'une nouvelle législation visant à contrôler l'usage du cellulaire au volant.

PHOTO CHERYL SENTER, BLOOMBERG NEWS

CEINTURE DE SÉCURITÉ

12. Accroître la sensibilisation et les contrôles policiers pour faire augmenter le taux de port de la ceinture de sécurité.

PHOTO EDWARD KEATING, THE NEW YORK TIMES

Québec entend interdire les téléphones cellulaires au volant. Les conducteurs pris en faute écoperont de trois points d'inaptitude et d'une amende de 80$ à 100$.

DES MESURES

Québec présente six projets de loi pour contrer la

Trop de morts sur les routes. Trop de fous du volant. Trop d'ivrognes, de cellulaires. Quatre accidents sur cinq sont dus au comportement des conducteurs. Forte d'un rapport sur la sécurité routière, la ministre des Transports promet un virage. Vite. Avec des sanctions plus sévères et l'introduction possible de radars photo.

NADIELLE KUTLU

Chaque jour, deux personnes meurent sur les routes du Québec et une victime d'accident est recensée toutes les 11 minutes. En rappelant ces chiffres « qui donnent des frissons », la ministre des Transports du Québec, Julie Boulet, a voulu souligner l'urgence de la situation. Afin de diminuer le nombre de victimes, elle a annoncé hier des mesures pour restreindre l'usage des téléphones cellulaires au volant, implanter des cours de conduite obligatoires, introduire un projet pilote de radars photo, imposer des sanctions plus sévères lorsque la vitesse ou l'alcool sont en cause. Notamment en abaissant de 0,08 à 0,05 le taux d'alcoolémie permis.

En tout, le gouvernement se lance dans six projets de loi pour contrer l'insécurité routière. Pour ce faire, le ministère des Transports a puisé à même les 23 recommandations du premier rapport de la Table québécoise de la sécurité routière (TQSR). L'étude, échelonnée sur un an et demi, a mobilisé 41 personnes de différents milieux. Les députés se pencheront sur ces dossiers cet automne. Les mesures devraient être adoptées d'ici la fin de l'année.

Julie Boulet espère que ces initiatives baisseront de 100 le nombre de décès par an d'ici 2009. L'an dernier, 717 personnes ont perdu la vie sur les routes du Québec. « C'est une augmentation de 9 % comparativement à la moyenne des cinq dernières années », souligne-t-elle.

Interdire les cellulaires

La ministre entend interdire les téléphones cellulaires au volant. Les conducteurs pris en pleine conversation téléphonique écoperont de trois points d'inaptitude et d'une amende de 80$ à 100$.

Selon un sondage réalisé en 2005 par la Société de l'assurance automobile du Québec, 58 % des détenteurs de cellulaire reconnaissent avoir conduit en parlant au téléphone. Un comportement qui double pratiquement les risques d'avoir un accident, indique la ministre Boulet.

Pour l'instant, seul le cellulaire traditionnel est ciblé. Les conducteurs pourront continuer à utiliser le mode mains libres. « Il est beaucoup plus facile pour un policier de repérer un conducteur qui parle avec un cellulaire traditionnel », explique la ministre. Elle ajoute aussi que pour plusieurs travailleurs, le téléphone portable demeure un outil de travail.

Pour les nouveaux conducteurs, la ministre souhaite rendre obligatoires les cours de conduite pratiques, actuellement facultatifs.

LA ROUTE EN CHIFFRES

717
Le nombre de morts sur les routes en 2006

50 000
Le nombre de victimes de la route chaque année

2001
L'année où il y a eu le moins de morts sur les routes au Québec: **610 décès**

50
Le nombre de pays ou d'États qui interdisent le cellulaire au volant (excluant le mains libres)

600 000
Le nombre de contraventions pour excès de vitesse par année depuis 2001

— Nadielle Kutlu

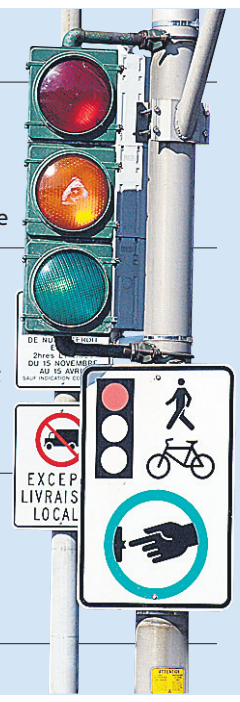

La route dans le monde

NADIELLE KUTLU

Une cinquantaine de pays interdisent les téléphones cellulaires au volant. Presque tous autorisent toutefois le mode mains libres, sauf la Grèce et le Brésil, indique la ministre Julie Boulet. Aux États-Unis, 17 États interdisent toute forme de conversation téléphonique au volant pour les conducteurs d'autobus scolaire et pour les nouveaux conducteurs. Certains pays songent toutefois à adopter une loi pour interdire tout type de cellulaire aux conducteurs. C'est le cas de la Suède.

Au Canada, Terre-Neuve-et-Labrador est la seule province à avoir adopté une loi, en 2003, qui interdit l'utilisation du téléphone cellulaire au volant. Un délit qui entraîne une amende de 45$ à 180$ et quatre points d'inaptitude.

Cinémomètres photo

Le radar photo est utilisé dans plus de 70 administrations dans le monde. Son efficacité a été démontrée à plusieurs reprises. En Australie, dans l'État de Victoria, ces appareils ont été installés en 1989. Entre 1989 et 1990, il y a eu une baisse de 30 % des décès de la route.

Aux États-Unis, dans le district de Columbia, les vitesses ont diminué de 14 % six mois après l'installation des cinémomètres photo. Au Royaume-Uni, cette technologie installée au début des années 1990 a permis une baisse des accidents de 14 % à 36 %.

En France, il a eu un grand effet sur le bilan des routes. Les vitesses ont diminué de 3 km/h à 8 km/h selon le type de zone. Les décès ont aussi baissé de 31,1 %.

Décès

Au Québec, en 2006, il y a eu 717 morts sur les routes. Comparativement, ce nombre est de 566 en France, de 476 en Ontario, de 423 en Grande-Bretagne, de 370 en Suède et de 325 aux Pays-Bas.

Sources: *Rapport de la Table québécoise de la sécurité routière*

SOMMAIRE

Amusez-vous!	ACTUEL **8**	Horaire télévision	ARTS **4**
Astrologie du jour	ACTUEL **5**	Loteries	A **11**
Bourses	AFFAIRES **6 et 8**	Monde	A **14 et 15**
Décès	ACTUEL **6 et 7**	Petites annonces	ACTUEL **4 et** AFFAIRES **4**
Forum	A **16 et 17**	Sudoku	AFFAIRES **4**

Météo

Possibilité d'orages, maximum **24**, minimum **15**. SPORTS **6**

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE?
nouvelles@lapresse.ca

UN COMMENTAIRE SUR NOTRE JOURNAL?
commentaires@lapresse.ca

PHOTO BERNARD BRAULT, ARCHIVES LA PRESSE ©

« Chaque 5 km/h au-dessus de la limite de vitesse permise double le risque d'accident », dit Jean-Marie De Koninck, président de la TQSR.

RADICALES

mortalité sur les routes

tifs. Les cours théoriques sont déjà obligatoires.

Vers des radars photo

Un projet pilote de cinémomètres photo et de caméras aux feux rouges sera implanté dans trois régions du Québec, à 15 endroits. Le Ministère cible des routes où la vitesse sévit. « Les emplacements seront divulgués à l'automne 2007 », a-t-elle mentionné. Les appareils seront en place en janvier 2008.

Les conducteurs seront avisés de la présence des appareils, car le but « n'est pas de piéger les automobilistes ». L'argent des contraventions sera réinvesti dans des mesures de sécurité routière et auprès d'organismes d'aide aux victimes de la route. Il faudra attendre 2009 pour savoir si les appareils se retrouveront partout au Québec.

Vitesse et alcool

Lors d'excès de vitesse, les amendes et les points d'inaptitude doubleront pour un dépassement de 40, 50 et 60 km/h, selon les zones indiquées. Le permis sera immédiatement retiré pendant sept jours et durant un mois s'il s'agit d'une récidive.

Le Ministère entend aussi limiter la vitesse à 105 km/h pour les camions lourds. Une mesure déjà prévue dans le Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques lancé l'an dernier.

Quant aux conducteurs qui auront une alcoolémie de plus 0,08 au volant, la suspension de leur permis passera de 30 à 90 jours. Et, nouvel élément : les personnes avec une alcoolémie au volant de 0,05 à 0,08 verront leur permis suspendu pendant 24 heures.

23 recommandations

Sur l'ensemble des recommandations de la Table québécoise de la sécurité routière, les 10 premières visent l'alcool et la vitesse. « Ce n'est pas un hasard », a souligné le président de la TQSR, Jean-Marie De Koninck. Car ces deux facteurs sont la cause d'au moins la moitié des décès de la route. « Chaque 5 km/h au-dessus de la limite de vitesse permise double le risque d'accidents », soutient-il, se basant sur une étude.

La ministre des Transports Julie Boulet espère que les mesures proposées permettront de diminuer de 100 le nombre de décès par an d'ici 2009.

Concernant l'alcool au volant, il souhaite, entre autres, rendre obligatoire une formation pour les serveurs des bars et restaurants sur les dangers de la conduite en état d'ébriété. Jean-Marie De Koninck demande aussi à Transports Canada de se pencher sur l'implantation d'un antidémarreur éthylométrique lors de la construction de véhicules.

Ceinture de sécurité

Le rapport du TQSR recommande aussi d'accroître le contrôle policier pour le port de la ceinture de sécurité. Le Québec était bon premier au Canada en 2002-2003 avec 93,3 % des passagers de la banquette avant qui attachaient leur ceinture. On se retrouve aujourd'hui en cinquième position avec un taux 91 % pour l'ensemble des passagers. « Si tous les occupants bouclaient leur ceinture de sécurité, on pourrait annuellement éviter 65 décès et 180 blessés graves. »

Le rapport met aussi l'accent sur les jeunes conducteurs impliqués dans des accidents. En 2006, les jeunes de 16 à 24 représentaient 10 % des détenteurs de permis de conduire. Mais ils représentent 24 % des conducteurs impliqués dans les accidents avec dommages corporels.

Les recommandations mal accueillies dans l'industrie du transport

CAROLINE RODGERS

Sanctions plus sévères, radars photo, cours de conduite obligatoires : les recommandations de la TQSR soulèvent des critiques chez les spécialistes de la sécurité routière et dans l'industrie du transport.

Le rapport « tient un discours culpabilisant à l'égard des conducteurs, en particulier les jeunes », constate Robert Bourbeau, directeur du département de démographie de l'Université de Montréal, qui a aussi travaillé au Centre de recherche sur les transports de cet établissement.

Or, ce n'est pas toujours la faute du conducteur. « La qualité des infrastructures est très importante. Lors d'un accident, il faut se demander : la courbe était-elle mal faite ? La signalisation mauvaise ? L'état de la route adéquat ? » précise M. Bourbeau. Il ajoute qu'on a beaucoup réduit la mortalité sur les routes du Québec depuis les années 70. « Pas avec des mesures de répression et d'éducation, mais grâce à des voitures plus sécuritaires et de meilleures infrastructures. » On a tendance à oublier ces progrès, note-t-il, « peut-être parce que nos infrastructures se détériorent ».

Cette préoccupation pour l'état des routes est partagée par l'opposition. « Plusieurs routes au Québec présentent un taux élevé d'accidents, par leur tracé ou à cause du manque d'entretien », soutient Pierre Gingras, porte-parole de l'ADQ en matière de transports, qui déplore que cet aspect ne soit pas assez abordé dans le rapport.

Le cinémomètre photo : machine à sous ou cauchemar logistique ?

L'ADQ critique aussi l'option du cinémomètre photo. « Notre crainte demeure que les radars photo se transforment en appareils à sous pour les gouvernements », indique M. Gingras.

Ils risquent aussi de se transformer en casse-tête administratif pour l'industrie du transport, selon Marc Cadieux, président de l'Association du camionnage du Québec. « Le radar photo a des vertus, mais il a aussi des effets pervers, explique-t-il. Comment est-ce qu'on va gérer la situation, si on nous demande de savoir, trois mois après l'infraction, qui conduisait tel véhicule tel jour à telle heure ? C'est difficile pour une famille de trois personnes, imaginez quand on exploite un parc de 1000 camions ! »

La mortalité sur les routes du Québec a beaucoup diminué depuis les années 70. « Pas avec des mesures de répression et d'éducation, mais grâce à des voitures plus sécuritaires et de meilleures infrastructures », dit Robert Bourbeau, démographe.

Il indique que l'industrie du camionnage n'a pas l'intention de gérer les amendes. « On nous demande de devenir enquêteur, greffier et délateur. »

Les limites de l'éducation

Quant à l'idée de rendre les cours de conduite de nouveau obligatoires, elle fait la joie des écoles. Mohamed Hassani, instructeur de conduite depuis une quinzaine d'années et propriétaire de trois écoles Tecnic, pense que cela diminuera les accidents. « Les gens conduisent mal, dit-il. À la SAAQ, on donne un permis en 20 minutes à n'importe qui. Avec 12 heures de cours, on a le temps de connaître l'élève et de corriger ses défauts. »

Robert Bourbeau n'est pas du même avis. « Il fut un temps où on ne jurait que par les cours de conduite obligatoires, mais des recherches ont montré que ça n'avait pas d'effet significatif sur le nombre d'accidents », note-t-il. Par contre, le chercheur pense que 16 ans, c'est peut-être trop jeune pour avoir un permis de conduire.

PHOTO ALAIN ROBERGE, *LA PRESSE*©

USAGERS VULNÉRABLES

13. Accroître les mesures visant à assurer une place prépondérante aux piétons et aux cyclistes dans un nouveau partage de la route.

14. Renforcer les règles d'accès graduel à la conduite en préservant la mobilité des nouveaux conducteurs, mais en étant plus sévère à l'égard des conducteurs fautifs.

PHOTO MARTIN TREMBLAY, *LA PRESSE*©

ENVIRONNEMENT ROUTIER

15. Procéder à l'identification et à la correction des lieux où la concentration d'accidents est anormalement élevée.

16. Mettre en place un projet-pilote de caméras aux feux rouges en tenant compte des modalités établies en partenariat pour s'assurer que sa mise en oeuvre considère l'ensemble des enjeux et préoccupations exprimés par les membres de la Table québécoise de sécurité routière.

17. Améliorer les caractéristiques des accotements et des abords de route (en milieu peu bâti).

18. Accentuer les actions visant à conserver en bon état les équipements et autres éléments de sécurité routière.

19. Réaliser des audits de sécurité routière lors de la conception de projets majeurs.

PHOTO ARMAND TROTTIER, *LA PRESSE* ©

PARTENARIAT AVEC LE MILIEU MUNICIPAL

20. Partager avec les municipalités des connaissances et des outils d'intervention en sécurité routière.

21. Prévoir des mécanismes de concertation adaptés aux réalités locales ou régionales.

22. Prévoir une aide financière pour les actions de sécurité routière menées par les municipalités.

PHOTO ROBERT MAILLOUX, *LA PRESSE* ©

VÉHICULES LOURDS

23. Appuyer les actions de la table de concertation gouvernement-industrie sur la sécurité des véhicules lourds.

À LIRE DANS FORUM

> *La revanche de mononcle*, l'éditorial d'André Pratte
> Nos lecteurs se prononcent
> Extrait de l'allocution de la ministre des Transports

À LIRE EN PAGE A5

> *Rien que du bon*, la chronique d'Yves Boisvert

ACTUALITÉS

930 ponts à ausculter

Les ingénieurs du MTQ sont déjà à bout de souffle

BRUNO BISSON

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) prévoyait depuis plusieurs mois réduire la circulation lourde sur des dizaines de ponts à dalles épaisses, qui se trouvent au coeur d'une controverse à la suite d'une déclaration du président de la commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde, Pierre Marc Johnson.

La sous-ministre au MTQ, Anne-Marie Leclerc, a annoncé hier que le Ministère va passer en revue les plans des 330 ponts à dalles épaisses, auxquels s'ajouteront ensuite 600 autres ponts à cadre rigide, afin de répondre aux préoccupations de sécurité publique exprimées mercredi par M. Johnson à l'ouverture des audiences publiques de cette commission.

L'ampleur de cette tâche, qui monopolisera une armée d'ingénieurs pour des semaines, s'ajoute à un plan d'action lancé par la Direction des structuress du MTQ dès le lendemain de l'effondrement du viaduc de la Concorde, survenu à Laval le 30 septembre dernier. Elle s'ajoute aussi à la multitude des projets de réfection lancés au cours des derniers mois dans toutes les régions du Québec, en vertu des budgets records de 440 millions de dollars versés cette année à l'entretien des ponts et viaducs.

Mais selon des sources de *La Presse*, l'avis formulés par la commission Johnson relativement aux ponts à dalles épaisses survient surtout à un moment où les spécialistes en structures du MTQ sont déjà à bout de souffle après avoir été sollicités de toutes parts depuis l'effondrement du viaduc de la Concorde, où cinq personnes ont perdu la vie et six autres ont été blessées.

Le ministère des Transports a mis plus d'un mois avant de confirmer que la vérification systématique des dossiers de tous les ponts à dalles épaisses de son réseau s'ajouterait à son plan d'action pour la sécurisation de tous les ponts et viaducs du Québec, tel que le lui a recommandé la commission Johnson le 23 mai dernier.

M. Johnson a confirmé hier, en audiences publiques, avoir reçu une note du sous-ministre des Transports Denys Jean confirmant l'engagement du MTQ à accélérer la révision de ces 930 ponts.

Ce type de pont est courant sur le réseau routier québécois et n'a jamais posé de problème particulier sur le plan de la fiabilité ou de la sécurité au MTQ. En incluant les ponts à cadre rigide, les ponts à dalles épaisses visés par l'avis de la commission Johnson représente presque 15 % de toutes les structures du réseau routier du Québec.

Hors, a appris *La Presse*, les ponts à dalles épaisses faisaient déjà l'objet d'une attention particulière de la part des spécialistes du MTQ, en raison de la rupture de béton qui a entraîné la chute des poutres du viaduc de la Concorde en septembre 2006.

Le viaduc de la Concorde n'était pas un pont à dalles épaisses. Mais le porte-à-faux de la culée dans lequel s'est produite cette rupture était formé par une dalle épaisse. Comme tous les ponts à dalles épaisses, ou presque, ce porte-à-faux n'était pas doté d'une armature d'acier pour arrêter la progression d'une fissure à l'intérieur de la dalle de béton, parce que les normes de construction en vigueur au Canada n'ont jamais exigé qu'ils en aient.

PHOTO ALAIN ROBERGE, ARCHIVES LA PRESSE ©

Les spécialistes en structures du MTQ sont sollicités de toutes parts depuis l'effondrement du viaduc de la Concorde. Ci-dessus, une vue aérienne de l'autoroute 15, à Laval.

Ce sont les 330 ponts à dalles épaisses du réseau routier québécois qui intéressent les ingénieurs du MTQ.

L'effondrement tragique de Laval a toutefois attiré l'attention des experts qui, sans craindre pour la sécurité des ouvrages, ont entrepris des vérifications sur un grand nombre de structures en concentrant leurs énergies sur les ponts qui montraient des signes de dégradation du béton.

Ponts à cadre rigide

Ce sont les 330 ponts à dalles épaisses du réseau routier québécois qui intéressent les ingénieurs du MTQ. Les 600 autres ponts à cadre rigide, qu'on appelle aussi des « portiques », en raison de leur forme massive et trapue, sont surtout des petits ponts qui inquiètent peu les ingénieurs.

Le 16 mai dernier, devant la commission Johnson, le responsable de la Direction des structures du MTQ, Guy Richard, affirmait que « les cadres rigide sont des structures indestructibles. Même Al-Qaeda ne s'attaquerait pas à ça. »

Au cours des prochains mois, des dizaines de ponts à dalles épaisses – excluant les cadres rigides – devraient être visés par des réductions de charge interdisant les camions les plus lourds.

Ces limites varieront selon l'évaluation de l'état de chaque pont. Plusieurs pourraient n'être que temporaires, le temps que le Ministère puisse recalculer la capacité de charge des ponts en fonction des ses plus récentes vérifications. D'autres deviendront permanentes, jusqu'à ce que le pont soit renforcé ou remplacé.

Plus de 1100 ponts et viaducs, de tous types confondus, sont déjà visés par des limites de charge sur le réseau routier du MTQ. Sur la route, on voit régulièrement leurs panneaux blancs montrant un camion et un chiffre, variant entre 5 et 48 tonnes, avisant les conducteurs du gabarit maximal autorisé sur ces structures.

La ministre Courchesne commente le plan de redressement de l'UQAM

« Il reste encore du travail à faire »

MALORIE BEAUCHEMIN

L'UQAM devra rapidement dire à la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, à quel moment et comment elle compte pouvoir rétablir son équilibre financier. Ne rejetant pas le plan de redressement présenté par l'institution aux prises avec de lourds problèmes financiers, la ministre a toutefois demandé à l'UQAM de poursuivre son travail afin de présenter des solutions comptables d'ici l'automne.

« C'est satisfaisant pour une première étape. Le document démontre que l'UQAM prend la situation très au sérieux, qu'ils sont dans la bonne direction pour pouvoir rétablir un équilibre financier le plus rapidement possible, a dit Mme Courchesne, en entrevue à *La Presse*. Cela dit, il reste encore du travail à faire. »

La ministre refuse donc toujours de verser les subventions conditionnelles à un plan budgétaire équilibré. La somme retenue par Québec pour les deux dernières années s'élève à 57 millions.

Aux prises avec un déficit de fonctionnement pour ses activités courantes, ainsi qu'un gouffre financier causé par les projets immobiliers du Complexe des sciences et de l'îlot Voyageur, l'UQAM a présenté en juin dernier à la ministre son plan visant à se sortir de l'impasse financière.

Sans les mesures proposées par la direction, l'UQAM prévoyait que son déficit cumulé atteindrait 303 millions de dollars en 2011-2012. Or, avec son plan de redressement, l'Université s'engageait à contenir ce déficit à 155 millions dans un horizon de cinq ans.

Les affaires courantes d'abord

La ministre souhaite plutôt que l'UQAM isole son budget de fonctionnement des problèmes liés à l'immobilier, l'Université étant actuellement en renégociation de contrat avec les tiers partis associés au projet de l'îlot Voyageur, dont certains composantes pourraient ne jamais voir le jour, modifiant les finances de l'UQAM. Le projet devait comprendre à l'origine un pavillon universitaire, une tour à bureaux, des résidences et des espaces de stationnement.

« C'est sûr qu'il va y avoir une facture, mais on ne décidera pas aujourd'hui comment elle va être payée, et qui va la payer, quand on ne sait pas encore comment elle sera », a dit la ministre.

En attendant, l'UQAM a la consigne de plancher sur des solutions financières pour régler, d'abord, le déficit d'activités. En mai dernier, l'institution du centre-ville avait estimé à 28 millions ce déficit pour 2006-2007, portant à 45 millions le déficit cumulé pour les activités courantes.

« Le plan nous a aussi soumis certaines mesures qu'ils entendaient prendre qui étaient de nature administrative. Ils nous ont dit qu'ils allaient travailler sur la réorganisation de travail », a souligné la ministre, qui a réitéré sa volonté de voir l'UQAM préserver sa mission première : l'enseignement et la recherche.

« Le travail est fait avec le souci de minimiser les impacts, a dit Mme Courchesne. C'est sûr qu'il y en aura des impacts, mais on veut préserver le caractère spécifique de l'UQAM. »

EN BREF

Indemnité de départ de 34 000 $

La Ville de Montréal a dû verser une indemnité de départ de 34 632 $ à l'ancienne conseillère principale du maire Gérald Tremblay, qui a décidé de se joindre à l'équipe de communication de Pauline Marois, chef du Parti québécois. Christiane Miville-Deschênes touchait un salaire annuel de 112 943 $ par année pour gérer les stratégies de communication de Gérald Tremblay. En comparaison, le maire touche 139 000 $ par année. Les clauses du contrat de Mme Miville-Deschênes, qui ne comprenaient pas d'avantages sociaux, prévoyaient une indemnité de départ équivalente à une semaine de salaire pour chaque période de trois mois de travail. Comme elle était arrivée au cabinet du maire au printemps 2003, elle a eu droit à une indemnité de 16 semaines à compter du 16 mai dernier. Mme Miville-Deschênes était déjà reconnue pour avoir fait sa marque comme conseillère politique au sein du Parti québécois.
Sara Champagne

YVES BOISVERT

Rien que du bon

Je vous écris en direct de ma voiture, que je conduis d'une main agile quoique gauche, tandis que de la droite je tape mon texte sur le BlackBerry.

Vous me direz qu'il serait plus sécuritaire de conduire de la droite et d'écrire de la gauche.

Eh bien! sachez que ce n'est pas le cas. Vu que je fais plus de fautes de la main gauche, il me faut regarder plus souvent le clavier de cet ordinateur de poche. Ce que je gagne en dextérité avec la main droite sur le volant, je le perds en concentration sur la route. On n'est pas plus avancé. Et moi je dis: sécurité d'abord.

Veuillez m'excuser, le téléphone sonne.

– Oui allô? Si j'écris pour demain? La question! Bien sûr que j'écris pour demain. J'étais même en train d'écrire, juste là. J'écris sur le plan de sécurité dans les transports, qui interdira l'utilisation du cellulaire en conduisant. Je dis que c'est une sacrée idée.

////////////////////////////

Je n'en suis pas tout à fait là, rassurez-vous, mais la menace est imminente et sérieuse.

Allez, avouez, on n'en est plus qu'au téléphone tenu d'une main: il y en a dans le trafic qui regardent leur message. Ce n'est pas mieux que de lire le journal, me direz-vous. C'est vrai qu'on en voit le matin, un journal écrasé sur le volant. Mais ne comptez pas sur moi pour dénoncer les lecteurs de journaux. On parle de téléphone.

Ce n'est peut-être qu'une des nombreuses distractions possibles dans une voiture, mais celle-là est si répandue, si facilement identifiable et si facilement gérable qu'on peut l'interdire. Qu'au moins le conducteur ait les deux mains libres. Le rapport du groupe de travail rendu public hier nous dit que les «sur-risques» liés au cellulaire sont aussi grands quand celui-ci est utilisé en main libre, ce qui est un peu surprenant à première vue. Les données sont toutefois rares pour le Québec. C'est donc un bon début. Si un appel est urgent, il y a toujours moyen de s'arrêter.

////////////////////////////

L'autre mesure spectaculaire est celle de l'utilisation des radars photo et des caméras aux intersections. Prudemment, on ne recommande pas leur implantation partout. Mais un «projet pilote» sera mis en place dans des endroits stratégiques.

On sera plus sévère avec ceux qui conduisent en ayant consommé de l'alcool. Il semble que le message n'ait pas encore été compris par tout le monde. Y en a qui sont durs de la feuille.

Voilà qui est habile. On peut en prévoir d'avance le résultat: dans ces endroits, bien annoncés et bien en vue, ces instruments contribueront à faire diminuer la vitesse et comme par magie, le nombre d'accidents diminuera. On fera un lien de cause à effet et on aura bien raison. Puis la porte sera ouverte pour leur implantation générale.

Ah! non, s'il vous plaît, les excellents conducteurs d'excellents véhicules qui font du 160, ne m'écrivez pas encore que c'est «juste une autre vache à lait pour le gouvernement».

D'abord, si vous voulez fournir des taxes volontairement, allez-y, pesez sur le champignon. Deuxièmement, il suffit de constater l'efficacité de cette mesure en France et ailleurs pour s'y rallier. Allez à Sanair si vous avez un problème d'hormones, ça vous coûtera moins cher.

On ajoutera des amendes salées pour les grands excès de vitesse, ce qui est encore une excellente idée. Les émules de *Nitro* se feront même retirer leur permis quelques jours – de sept à 30. On ne cible pas les excès «ordinaires», mais les excès exorbitants: 40 km de dépassement et plus.

Quant à l'idée de limiter automatiquement la vitesse des camions lourds à 105 km/h, j'applaudis des deux mains, ce qui m'oblige momentanément à tenir mon volant du genou gauche (je vous écris du coude).

On sera plus sévère avec ceux qui conduisent en ayant consommé de l'alcool. Il semble que le message n'ait pas encore été compris par tout le monde. Y en a qui sont durs de la feuille.

Non vraiment, vous m'en voyez désolé, amateurs de vroum-vroumeries, vendeurs de grosses cylindrées et tasseurs de mononcles, distingués chroniqueurs automobiles «forcés» de tester les moteurs sans cesse plus puissants de l'industrie (c'est pas drôle, leur vie), je n'ai rien à dire contre ces modifications.

Je dirai même qu'il était temps. L'an dernier, 717 morts, plus de 3000 blessés très graves, 50 000 accidents au Québec. Faut faire quelque chose, d'autant plus que si on se contentait de faire aussi bien que l'Ontario, il y aurait eu 200 morts de moins au Québec l'an dernier.

Je n'aurai donc qu'un mot, et je m'arrête pour l'écrire: bravo!

COURRIEL
Pour joindre notre chroniqueur: yves.boisvert@lapresse.ca

Jeff Fillion et CHOI condamnés à verser 593 700 $

RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

QUÉBEC — L'animateur de radio Jeff Fillion et son ancien employeur à CHOI, Patrice Demers, viennent d'essuyer une rebuffade magistrale devant les tribunaux dans une autre affaire de diffamation. Ils sont en effet condamnés à verser 593 700$ à l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) et à trois de ses dirigeants.

La marche est donc très haute entre l'indemnité de 300 000$ versée à Sophie Chiasson et celle à l'ADISQ. Si on ajoute au montant les intérêts courus depuis l'institution du recours, en 2001, et l'indemnité additionnelle, on approchera du million de dollars. Au cours du procès, toutefois, Patrice Demers a indiqué qu'au moment de ces autres propos diffamatoires de l'ancien animateur de CHOI, la station était assurée.

PHOTO TOBIN GRIMSHAW, PC

L'animateur de radio Jeff Fillion et son ancien employeur à CHOI, Patrice Demers. Fillion a été condamné pour des propos diffamatoires. En octobre 2001, il a notamment lancé à la radio: «J'aime mieux faire affaire avec les Hells qu'avec l'ADISQ... cette maudite mafia inutile-là.»

Les trois dirigeants de l'ADISQ qui poursuivaient Fillion et Demers en leur réclamant 750 000$ étaient le président, Jacques Primeau, la directrice générale, Solange Drouin, et son adjointe, Lyette Bouchard. Le juge Jean-Guy Dubois, siégeant en Cour supérieure à Saint-Hyacinthe, a estimé que tous trois ont été l'objet de propos dégradants et malicieux.

«Lâche-toi la bille!» a par exemple lancé Fillion à Mme Drouin avant de la qualifier de «maudite plotte de marde», «osti de chienne», «maudite folle de maudite conne», «vache» et «maudite cochonne». Quant à Mme Bouchard, elle a été traitée de «vache adjointe». Enfin, M. Primeau s'est vu affubler de qualificatifs du genre «maudit prétentieux» et «croche».

En ce qui concerne l'ADISQ, l'animateur de CHOI a déclaré qu'il s'agissait d'une «maudite gang de crottés... d'écoeurants... de chiens, de sniffeux d'argent du gouvernement». En octobre 2001, Fillion a lancé: «J'aime mieux faire affaire avec les Hells qu'avec l'ADISQ... cette maudite mafia inutile-là.»

Lors de son témoignage, Fillion a admis que ses propos ont été «ceux d'un imbécile». Le juge relate que, les larmes aux yeux, l'animateur a dit espérer que ses enfants se souviendront de leur père d'une autre façon. Le magistrat aurait plutôt souhaité que Fillion dise espérer que jamais un animateur ne traite ses propres enfants, des filles, de façon aussi dégradante.

«Les cotes d'écoute étaient importantes, on était numéro un, on se permettait de lancer de la boue et on ne se souciait pas des conséquences juridiques», écrit le juge Dubois dans son jugement lapidaire. Plus loin, il souligne que le succès de CHOI et de son animateur vedette se traduisaient évidemment par des revenus substantiels. Dans leur requête, les demandeurs exposaient d'ailleurs qu'à l'époque, Demers touchait 149 000$ par année tandis que le salaire de Fillion a atteint 160 000$ en 2004, ces revenus étant bonifiés en fonction des performances de la station et de l'émission du controversé animateur.

Dans l'ensemble, le juge Dubois a constaté que les propos dégradants et parfois d'une «bassesse épouvantable» démontraient du mépris et de la haine envers les gens de l'ADISQ. «Il faut que des propos ainsi prononcés ne puissent pas refaire surface sur les ondes d'une radio ni avec quelque autre moyen de communication», a-t-il écrit en observant que Fillion a voulu agir en «grand justicier».

Aujourd'hui, il faut payer pour les fautes et il faut donner un exemple, conclut le magistrat. Comme c'était arrivé dans le dossier de Sophie Chiasson, quoique cette disposition ait été cassée en Cour d'appel, le juge Dubois condamne les défendeurs à payer les honoraires des procureurs des demandeurs, qui s'élèvent à 43 700$.

SOLDES ACTUELS

LE 31

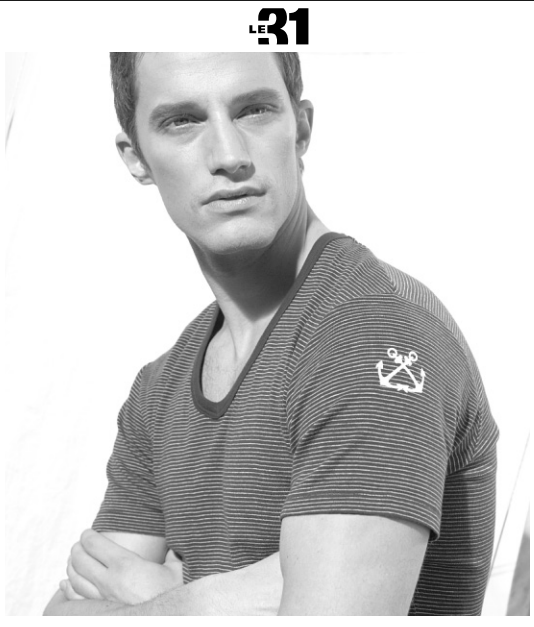

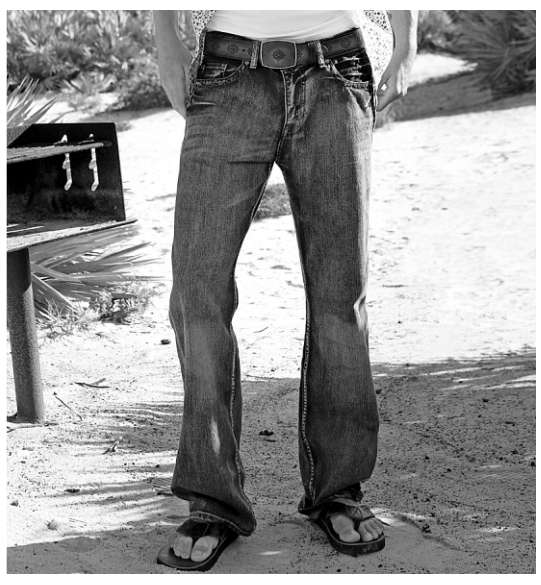

COMPLETS LAINE FROIDE
ÉPARGNEZ JUSQU'À 59%
199,95
RÉG. JUSQU'À 495.00

LE TEE-SHIRT V MICRO RAYURES
ÉPARGNEZ 50%
9,99
RÉG. 19.99

SÉLECTION DE JEANS
ÉPARGNEZ JUSQU'À 84%
9,99
RÉG. JUSQU'À 65.00

PANTALONS 2/1 ULTRA LÉGERS
ÉPARGNEZ 58%
19,99
RÉG. 48.00

SÉLECTION DE MAILLOTS
ÉPARGNEZ 50%
29,95
RÉG. 60.00

SÉLECTION DE PULLS EN COTON
ÉPARGNEZ JUSQU'À 60%
19,99
RÉG. JUSQU'À 49.95

simons

• **QUÉBEC** PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX-QUÉBEC • **MONTRÉAL** CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, CARREFOUR LAVAL • **SHERBROOKE** CARREFOUR DE L'ESTRIE

3495239A

LA GUERRE DU LIBAN UN AN PLUS TARD

PHOTO ARCHIVES AP

Le 1er août 2006, des journalistes se sont portés au secours de vieillards, femmes et enfants, dans le village d'Aïtaroun, à deux kilomètres de la frontière israélienne. Redoutant les bombardements, la Croix-Rouge refusait de s'y rendre.

Les rescapés d'Aïtaroun

Le 12 juillet 2006, Israël et le Liban se sont lancés dans une guerre meurtrière qui a duré 33 jours. Notre journaliste Michèle Ouimet y était. En juin, elle est retournée dans les villages du sud et a parlé aux gens qui ont vécu sous les bombes. Histoire de quelques survivants, le premier volet d'un retour sur une guerre à la fois proche et lointaine.

MICHÈLE OUIMET
ENVOYÉE SPÉCIALE
LIBAN

Khalil Al-Akhras est entré dans le salon, égal à lui-même: vieux, petit, silhouette voûtée. Il portait les mêmes babouches en plastique, avait la même démarche calme, les mêmes gestes lents qu'il y a un an. Il m'a serrée dans ses bras. On a pleuré. Quelques larmes, vite essuyées du revers de la main.

La maison n'a pas changé. Bâtie sur deux étages, jolie, nichée au fond du jardin avec ses plants de tabac qui sèchent au soleil, ses arbres et son muret. Tout est identique, même les éclats de balles qui abîment la façade. Tout, sauf le chant des oiseaux qui a remplacé le bruit des bombes.

La première fois que j'ai rencontré Khalil Al-Akhras, c'était le 1er août 2006 dans le village d'Aïtaroun, situé à deux kilomètres de la frontière israélienne. Depuis 21 jours, Israël larguait ses bombes sur ce village perdu aux confins du Liban. La plupart des habitants avaient fui, sauf les vieux, les femmes et les enfants, qui se terraient dans des abris de fortune, trop craintifs pour se lancer sur les routes.

Le monde entier semblait avoir oublié Aïtaroun. La Croix-Rouge libanaise refusait de s'y rendre de crainte d'être bombardée par Israël. Un groupe de journalistes avait donc décidé de partir en convoi et d'aller dans les villages oubliés du sud: Bint Jbeil, Aynata, Aïtaroun.

Lorsque nous sommes arrivés à Aïtaroun dans nos vieilles voitures poussiéreuses, Khalil Al-Akhras, 66 ans, se tenait sur le bord de la route, seul, droit comme un piquet. Calme, stoïque, les mains dans les poches.

De sa maison, il avait entendu du bruit. Curieux, il était sorti et avait vu la file de voitures arriver

« J'ai passé 10 jours sans voir personne. J'écoutais la radio. Ils disaient que les gens mouraient dans les rues. Je me disais : " Où est-ce que je vais aller ? " Puis, les journalistes sont arrivés. »

à la queue leu leu. Comme tous les gens du village, il avait cru que c'était la Croix-Rouge qui venait les évacuer.

Un an plus tard, il se souvient. « J'ai passé 10 jours sans voir personne, raconte-t-il. J'écoutais la radio. Ils disaient que les gens mouraient dans les rues. Je me disais: "Où est-ce que je vais aller?" Puis, les journalistes sont arrivés. »

Un abri

Il m'a montré l'abri où il s'était réfugié l'été dernier. C'est au bout du jardin, de l'autre côté du muret. L'abri a été construit par l'armée dans les années 1960. Le vieux Khalil a enlevé une plaque de tôle et a descendu une dizaine de marches. Au bout, un trou noir qui s'étend sur quelques mètres. C'est là qu'il a passé 10 jours à crever de solitude.

Khalil ne voulait pas quitter Aïtaroun. Il voulait mourir dans sa maison, mais il a craqué en voyant les autres villageois monter pêle-mêle dans les voitures des journalistes. Il y avait, à tout casser, une trentaine de places pour 200 villageois affolés. Khalil m'avait timidement demandé si je n'avais pas un petit coin pour lui dans mon auto.

Ce jour-là, je l'ai laissé à l'hôpital de Bint Jbeil, au nord d'Aïtaroun. De là, il a réussi à se rendre à Sarafand où sa femme et ses enfants s'étaient réfugiés.

J'ai souvent repensé au vieux Khalil, à sa maison au fond du jardin, à la poussière soulevée par les bombes qui recouvrait les plants de tabac. Avant de quitter Aïtaroun, je l'avais accompagné chez lui. Il voulait y faire un dernier tour. Il avait pris un sac en plastique et y avait entassé, avec des gestes lents, un pantalon qu'il avait soigneusement plié et un peu de nourriture. Puis il avait verrouillé sa porte et avait glissé la clé dans sa poche.

Je m'étais dit: quelle idée! Le village est à moitié détruit, Israël bombarde furieusement et lui, dans cette atmosphère de fin du monde, prend le temps de verrouiller sa porte.

Eh bien, il avait raison. Lorsqu'il est revenu chez lui après la guerre, il a pris sa clé, a ouvert la porte de sa maison où rien n'avait bougé et il a repris sa vie là où il l'avait laissée avant qu'Israël et son pays ne virent tout à l'envers.

DEMAIN

La mort d'Ali. Et d'Amira. Et des filles.

Voir aussi le reportage multimédia de Michèle Ouimet sur la guerre de 33 ans au Liban:
www.cyberpresse.ca/guerre

25 ans de rire en lecture
Offert en librairie

Les Éditions LA PRESSE
ABONNÉS DE *LA PRESSE*
Obtenez 10 à 30 % de rabais à l'achat en ligne de ce livre
LIVRAISON À DOMICILE GRATUITE
SIMPLE ET RAPIDE
cyberpresse.ca/privileges
CLUB PRIVILÈGES
3494504A

PHOTO LA PRESSE ©

En compagnie des drapeaux canadien et français, le Red Ensign flotte à Vimy.

HISSÉ À VIMY EN COMPAGNIE DES DRAPEAUX CANADIEN ET FRANÇAIS

Le Red Ensign choque

GILLES TOUPIN

OTTAWA — La décision du gouvernement fédéral de céder aux pressions de groupes d'anciens combattants et de faire flotter en permanence devant le monument commémoratif de Vimy, en France, l'ancêtre du drapeau canadien, le Red Ensign, a déclenché la colère de deux sénateurs du Québec.

« Ce sont les nostalgiques de l'ancien Canada qui veulent nous passer à nouveau ce drapeau, affirme le sénateur indépendant Marcel Prud'homme. Ils sont incapables d'accepter de nouveaux instruments de modernisation du Canada, qui est un pays à faire à tous les jours. »

Le sénateur libéral et ancien général, Roméo Dallaire, qualifie de « ridicule » la décision du gouvernement Harper de placer sur un pied d'égalité la feuille d'érable avec un ancien drapeau qui n'a jamais été officialisé par le Parlement du Canada. « Je trouve cela absolument ridicule. Cela n'a pas sa place. Il y a là la démonstration d'un manque de connaissance du protocole et c'est une réponse du gouvernement face à certaines pressions, qui me semble plus politique que logique. »

Pour le sénateur montréalais Marcel Prud'homme, le Red Ensign n'a pas sa place à côté du drapeau officiel canadien adopté par le Parlement en décembre 1964 « après un long et acrimonieux débat ». M. Prud'homme, à l'époque député, était aux premières lignes de ce combat aux côtés du premier ministre Lester B. Pearson. Il se souvient, à Winnipeg en mai 1964, des huées qui ont retenti à la Légion royale canadienne lorsque M. Pearson a fait part de sa décision de doter le Canada d'un drapeau distinctif, délesté de tout contenu colonial ou monarchique.

Il ne souhaite pas recommencer la même bataille. Pour lui, la chose est entendue. « Le 15 février 1965, j'ai assisté à la cérémonie de descente du Red Ensign et à la montée du nouveau drapeau canadien. J'ai vu John Diefenbaker verser une larme. Une bataille cruciale se terminait. Nous avions tourné la page, non sans faire de concessions. La résolution votée aux Communes précisait, ne l'oublions pas, que l'Union Jack demeurait le drapeau royal. »

Or, quelle ne fut pas sa surprise, le mois dernier, lors d'une visite personnelle à Vimy, de constater devant le monument récemment rénové la présence du Red Ensign sur un pied d'égalité avec les drapeaux français et canadiens.

Le secrétaire d'État à l'Identité canadienne, Jason Kenney, avait discrètement annoncé dans un communiqué le 21 mars 2007 que ce drapeau historique flotterait à Vimy seulement le 9 avril, lors des cérémonies du 90e anniversaire de la célèbre bataille du même nom. Quelques jours plus tard, le gouvernement acceptait toutefois la demande de groupes de vétérans de hisser le Red Ensign en permanence devant le monument situé sur une terre donnée au Canada par la France en signe de gratitude pour les sacrifices consentis par les soldats canadiens en 1917. « Ce drapeau devrait être déposé avec les souvenirs de la première guerre qui sont exposés dans le musée du mémorial », estime le sénateur Prud'homme. Pour celui qui s'est fait élire aux Communes lors d'une élection complémentaire en février 1964 dans Saint-Denis en promettant à ses électeurs un drapeau distinctif pour le Canada avant les prochaines élections générales, il ne s'agit pas de manquer de respect au drapeau de l'époque. « Lorsque nous avons descendu le Red Ensign en 1965, explique-t-il, nous avons fait preuve de respect. Nous voulions qu'il soit préservé pour l'histoire, pour les musées. Nous ne l'avons pas brûlé. Or, ce qui se passe à Vimy est un précédent dangereux parce que ça peut pousser à mener à l'officialisation de toutes sortes de drapeaux. Ma solution, c'est que le drapeau qui servait de drapeau à cette époque-là soit mis dans le musée de Vimy et que son histoire soit convenablement expliquée. »

M. Dallaire acquiesce. « Que le Red Ensign soit dans le musée du mémorial? Absolument et en primeur d'ailleurs. Mais, même mon père qui s'est battu lors de la Deuxième Guerre mondiale pendant six ans a eu de la misère avec la venue du nouveau drapeau en 1965. Mais il a dit un jour: "Nous avons un nouveau drapeau. Il faut mettre l'autre au rancart." Il s'est battu sous le Red Ensign, mais il a accepté le nouveau drapeau. Le Red Ensign doit aller dans les musées et non pas sur les mâts à côté de notre drapeau national. »

« Je trouve cela absolument ridicule. Cela n'a pas sa place. » – Roméo Dallaire

Le gouvernement conservateur a décidé de faire flotter le Red Ensign en permanence à Vimy à la suite de lettres adressées au premier ministre Harper par les deux derniers soldats canadiens survivants de la Première Guerre mondiale. Épaulés par des partisans du Red Ensign, ceux-ci estiment que le drapeau sous lequel les 3598 victimes canadiennes de la bataille de Vimy ont combattu doit être hissé à longueur d'année devant le monument. « C'est certes un élément de notre histoire, admet le sénateur Dallaire. Je n'ai aucun problème avec cela. Nous devons bien le démontrer dans nos musées et avec énormément de respect. Mais le Red Ensign ne peut être au même niveau que le drapeau français ou le drapeau canadien sur des mâts destinés à des drapeaux nationaux. S'ils veulent le faire flotter à Vimy, qu'ils le fassent flotter là où il n'y a pas de drapeaux nationaux. »

ACTUALITÉS

Afghanistan Harper admet son malaise

Le gouvernement maintient le cap

ALISON AULD
PRESSE CANADIENNE

HALIFAX — Le premier ministre Stephen Harper a réitéré hier sa détermination à poursuivre la mission de l'armée canadienne en Afghanistan jusqu'en 2009 malgré le nombre croissant de victimes des talibans, lesquels semblent avoir récemment amélioré leurs tactiques.

De passage à Halifax pour annoncer un financement de 3,1 milliards pour la marine, M. Harper a soutenu que son gouvernement ne prenait pas à la légère la mort des militaires, mais qu'il ne modifierait pas son plan et maintiendrait les opérations actuelles malgré les demandes de retrait de l'opposition.

« De toute évidence, en tant que premier ministre, les victimes de tout genre pèsent lourdement sur ma conscience », a-t-il indiqué sur le pont d'envol de la frégate *NCSM Halifax*. « Mais aujourd'hui, l'heure n'est pas au débat politique sur l'avenir de la mission. Aujourd'hui, nous exprimons nos condoléances à ces soldats, à leur famille. »

PHOTO PAUL DARROW, REUTERS

Stephen Harper s'est permis une confidence hier. « De toute évidence, en tant que premier ministre, les victimes de tout genre pèsent lourdement sur ma conscience », a-t-il indiqué sur le pont d'envol de la frégate *NCSM Halifax*.

Ces déclarations surviennent au lendemain d'une des journées les plus meurtrières pour les soldats canadiens en Afghanistan. Six soldats et leur traducteur afghan ont été tués mercredi lors de l'explosion d'une bombe artisanale dans le district Zhari de Kandahar.

Ils voyageaient à bord d'un RG-31, un véhicule de patrouille blindé réputé pour offrir la meilleure protection contre les explosions de bombes artisanales placées au bord des routes.

Malgré tout, le véhicule n'a pas résisté à l'explosion, ce qui fait craindre à certains que les insurgés talibans aient modifié leurs tactiques pour adopter celles qui font des ravages en Irak.

« Il est assez clair que les insurgés tirent des leçons de ce qui se passe en Irak, où les bombes artisanales se sont avérées incroyablement meurtrières contre les forces étrangères. Alors les Canadiens seront confrontés à cela beaucoup plus souvent », a-t-il indiqué dans une entrevue.

Déjà, les statistiques semblent témoigner d'un tel changement : 66 militaires canadiens ont été tués en Afghanistan depuis le début de la mission, en 2002. Vingt-quatre sont morts dans l'explosion d'une bombe artisanale. Le tiers des morts sont survenues cette année.

Selon M. Harper, les tactiques seront révisées à la lumière des plus récents incidents. Le personnel militaire en Afghanistan concède néanmoins qu'il n'est pas possible de se protéger contre tous les attentats commis par les insurgés.

Par ailleurs, l'identité des deux derniers des six soldats qui ont péri mercredi, en Afghanistan, a été dévoilé hier par les Forces armées canadiennes.

Il s'agit du caporal Jordan Anderson, membre du troisième Bataillon Princess Patricia's Canadian Light Infantry, basé à Edmonton et du capitaine Jefferson Francis du premier bataillon du Royal Canadian Horse Artillery, basé à Shiloh, au Manitoba.

Les algues bleues envahissent le lac Memphrémagog

GILLES FISETTE
LA TRIBUNE

SHERBROOKE — C'est le réservoir d'eau potable de centaines de milliers de personnes en Estrie et c'est en même temps le moteur de l'industrie touristique en été qui vient d'être frappé de plein fouet avec la prolifération de cyanobactéries dans ses eaux.

Hier, le lac Memphrémagog, ainsi qu'un autre lac, le Grand lac Saint-François, ont en effet été ajoutés à la liste des plans d'eau où un représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a constaté la présence de fleurs d'algues bleu-vert, ces cyanobactéries dont les toxines sont dangereuses pour la santé des humains et des animaux.

« C'est une affreuse mauvaise nouvelle », s'est exclamée la porte-parole de Memphrémagog Conservation Inc. (MCI), Gisèle Lacasse-Benoît, en apprenant l'information, hier midi.

De son côté, le président du Rappel, Denis Bachand, dit plutôt que « ce n'est pas une grosse nouvelle. Ce n'était qu'une question de temps. Il y a des cyanobactéries en permanence dans le lac. Il y en avait l'an passé. Elles ont passé l'hiver avec nous. Là, elles se rassemblent où il y a de la nourriture pour elles. Aujourd'hui, c'est à tel et à tel autre endroit dans le lac. Demain, elles pourraient être ailleurs dans le lac. »

Hier, l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie a émis un communiqué dans lequel elle rapporte que des algues bleu-vert ont été observées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le Memphrémagog, touchant les municipalités d'Ogden, Potton, Canton de Stanstead, Austin et Magog. Le Grand lac Saint-François touche aux municipalités de Lambton et de Saint-Romain.

Aussi, un avis de non-consommation d'eau potable a été émis pour les gens qui s'alimentent par les réseaux d'aqueduc de Potton, dans le secteur Owl's Head ou de Saint-Benoît-du-Lac. Pour l'instant, aucun des autres réseaux d'eau qui puisent leur eau dans le lac Memphrémagog n'est touché par cet avis.

Selon M. Bachand, le portrait que l'on se fait à partir des données du Ministère ne correspond pas à la réalité. Il explique que le ministère doit avoir fait un constat visuel pour dire qu'il y a prolifération d'algues bleu-vert à tel endroit. Or, dit-il, le ministère ne dispose que d'une unité mobile pour les 249 lacs de la région. De plus, le fonctionnaire ne peut monter dans une embarcation pour aller voir l'état de la situation. Il doit en faire un constat visuel.

ALGUES BLEUES : LE PARTI VERT VOIT ROUGE

Au moment où 31 lacs du Québec sont déjà infestés d'algues bleues, le chef du Parti vert, Scott McKay, presse le gouvernement de serrer la vis aux pollueurs. Un plan d'action de 12 millions dévoilé le mois dernier subventionnera les villes qui combattent les cyanobactéries, afin qu'elles se dotent d'équipements pour traiter les eaux. Analyse, reboisement et sensibilisation de la population sont également au programme. Or, la politique ne s'attaque pas à la source du problème, déplore Scott McKay. Il exige notamment que Québec force les municipalités à inspecter les fosses septiques situées près des lacs. L'an dernier, les cyanobactéries ont contaminé 70 lacs dans la province.

— Martin Croteau

EN BREF

L'agresseur n'ira pas en Afghanistan

Le soldat de la base de Valcartier, Pier-Olivier Boulet, a été condamné à 15 mois de prison à purger dans la collectivité pour une accusation d'agression sexuelle. Le juge Carol Saint-Cyr a rejeté, au palais de justice de Québec, la demande de la défense qui souhaitait obtenir une absolution inconditionnelle pour permettre au jeune homme de servir son pays en Afghanistan. La défense avait estimé qu'il pouvait être une personne utile pour la société en travaillant dans les Forces armées. La peine dans la collectivité sera suivie d'une probation de 18 mois. De plus, l'accusé devra faire un don de 1500 $ à un organisme qui vient en aide aux victimes d'agressions sexuelles.
Presse Canadienne

Hausse de cotisations au RQAP

Le gouvernement du Québec augmente le taux global des cotisations au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour répondre à la forte hausse de la natalité au Québec. Cet ajustement représente une augmentation variant de 1 cent à 52 cents par semaine pour les salariés. Un travailleur touchant un revenu annuel de 40 000 $ subira par exemple une majoration de 26 cents par semaine, soit 13,60 $ par année. Le taux de natalité a bondi de 8 % au Québec en 2006 par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 1,62 enfant par femme. Près de 97 700 parents ont pu bénéficier des prestations et plus du tiers des prestataires sont des pères. Le coût annuel du programme est évalué à 817 millions de dollars.
Presse Canadienne

Port méthanier : « acceptable », selon le BAPE

Les risques associés au projet d'implantation d'un port méthanier près de Lévis « paraissent acceptables », conclut le rapport réalisé à ce sujet par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, et qui a été rendu public hier en fin de journée. Le promoteur du projet, le consortium Rabaska, s'est réjoui de ces conclusions, tandis que les opposants ont dit ressentir « une grande déception » et ont promis de poursuivre le combat. « La commission conclut que le projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants (...), peut-on lire dans le document de 270 pages. Le projet Rabaska consiste à construire à Lévis, au coût de 840 millions de dollars, un terminal capable d'accueillir des navires méthaniers qui transportent à leur bord du gaz naturel liquéfié. Ce gaz serait par la suite regazéifié et desservirait les marchés du Québec et de l'est de l'Ontario.
Presse Canadienne

Demande de recours collectif au cimetière

L'Association pour la défense des droits des défunts et des familles du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges a déposé hier une requête en autorisation de recours collectif contre les propriétaires du cimetière montréalais. L'association demande une réparation pour dommages compensatoires, moraux, punitifs et exemplaires. Elle reproche à la fabrique de la paroisse d'avoir décrété un lock-out qui perdure depuis le 19 mai dernier. Depuis, une cinquantaine de corps s'accumulent chaque semaine dans les réfrigérateurs du cimetière. – PC

IL EST TEMPS D'ACHETER VOTRE PREMIÈRE VOITURE NEUVE.

DODGE CHRYSLER Jeep MD

Dodge Caliber R/T 2007 montrée

Achetez à **15 995 $**◊

DODGE CALIBER 2007

- Moteur 4 cylindres de 1,8 L à DACT et 158 ch
- Radio AM-FM avec lecteur CD, compatibilité MP3 et prise d'entrée audio auxiliaire
- Transmission manuelle 5 vitesses • Roues de 15 pouces
- Banquette arrière 60-40 inclinable et rabattable à plat
- Accoudoir coulissant avec compartiment pour téléphone cellulaire, ordinateur de poche et MP3 • Porte-gobelets électroluminescents
- Volant inclinable • Rideaux gonflables latéraux

★★★★★ Cote de sécurité 5 étoiles de la NHTSA aux essais de collisions frontales et latérales‡

Rabais gouvernemental applicable

RABAIS DE 1000 $*

Jeep Compass Limited 2007 montré

Achetez à **17 995 $**◊

JEEP COMPASS 2007

- Moteur de 2,4 L DACT et 172 ch • Transmission manuelle 5 vitesses
- Radio AM-FM avec lecteur CD, compatibilité MP3 et prise d'entrée audio auxiliaire
- Système électronique d'antidérapage ESP[MD] avec dispositif électronique antiroulis et de contrôle de la traction • Freins antiblocage à disque aux 4 roues
- Rideaux gonflables latéraux • Roues de 17 pouces
- Volant inclinable
- Version 4 X 4 disponible à partir de 19 995 $

★★★★★ Cote de sécurité 5 étoiles de la NHTSA aux essais de collisions latérales‡

Rabais gouvernemental applicable

RABAIS DE 1000 $*

Jeep Patriot Limited 2007 montré

Achetez à **16 995 $**◊

JEEP PATRIOT 2007

- Moteur de 2,4 L DACT et 172 ch • Transmission manuelle 5 vitesses
- Système électronique d'antidérapage ESP avec dispositif électronique antiroulis et de contrôle de la traction • Freins antiblocage à disque aux 4 roues
- Radio AM-FM avec lecteur CD, compatibilité MP3 et prise d'entrée audio auxiliaire • Rideaux gonflables latéraux • Roue de 16 pouces
- Volant inclinable • Version 4 X 4 disponible à partir de 18 995 $

★★★★★ Cote de sécurité 5 étoiles de la NHTSA aux essais de collisions latérales‡

Jeep Wrangler Rubicon 2007 montré

Achetez à **19 995 $**◊

JEEP WRANGLER 4X4 2007

- Moteur V6 de 202 ch • Transmission manuelle 6 vitesses
- Système 4RM Command-Trac[MC] • Radio AM-FM avec lecteur CD, compatibilité MP3, prise d'entrée audio auxiliaire et 6 haut-parleurs
- Système électronique d'antidérapage ESP[MD] avec dispositif électronique antiroulis et contrôle de la traction • Roue de 16 pouces
- Volant inclinable • Pneu de secours pleine grandeur

★★★★★ Cote de sécurité 5 étoiles de la NHTSA aux essais de collisions frontales‡

VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER • JEEP[MD] • DODGE AUJOURD'HUI.

3494696A

FINANCEMENT OFFERT EXCLUSIVEMENT PAR
Services financiers Chrysler

◊ Les prix comprennent les allocations du fabricant consenties aux concessionnaires et sont établis pour les modèles Dodge Caliber 2007 (23A), pour les Jeep Compass 2007 (25D), pour les Jeep Patriot (25D) et pour les Jeep Wrangler 2007 (23B). PDSF pour la Dodge Caliber R/T telle que montrée est de 20 895 $, pour le Jeep Compass Limited tel que montré est de 22 555 $, pour le Jeep Patriot tel que montré est de 22 435 $ et pour le Jeep Wrangler Rubicon tel que montré est de 28 285 $. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails sur les prix et les conditions. Sous réserve de l'approbation de Services financiers Chrysler Canada. Services financiers Chrysler Canada est un membre du groupe de Services DaimlerChrysler Canada. Frais d'inscription au RDPRM de 60 $, incluant les frais du registre, sont en sus. Transport (1 200 $ pour la Caliber, le Compass et le Patriot; 1 300 $ pour le Wrangler), taxes sur le climatiseur (lorsque applicables), immatriculation, assurance, droits sur les pneus neufs, frais d'administration des concessionnaires et taxes en sus. Offres exclusives et d'une durée limitée qui ne peuvent être combinées à aucune autre offre à l'exception du programme d'aide aux handicapés physiques, et qui s'appliquent à la livraison au détail pour usage personnel seulement des modèles 2007 et 2008 neufs en stock sélectionnés. Les offres peuvent changer sans préavis. Le concessionnaire peut devoir échanger un véhicule. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Photos à titre indicatif seulement. Les prix et (ou) les frais de transport peuvent avoir changé depuis la date de publication. Veuillez valider les prix en vigueur auprès de votre concessionnaire Chrysler • Jeep • Dodge. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. ‡ Tests effectués par l'organisme américain National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) lors de tests de collision pour les modèles 2007 de Dodge Caliber, Jeep Compass, Jeep Patriot et Jeep Wrangler. ° Le rabais à l'achat d'un véhicule écoénergétique sera remis par le gouvernement fédéral conformément au budget fédéral 2007 à tout acheteur ou locataire d'un véhicule neuf 2007 admissible acquis ou loué après le 20 mars 2007. Une preuve d'immatriculation au Canada sera requise. Le rabais est applicable sur les Jeep Compass et Patriot 2007 avec moteur 2,4 L et transmission manuelle 5 vitesses, et sur les Jeep Compass et Patriot 2007 avec un moteur 2,0 L et transmission à variation continue. MD Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada inc., une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.

Coop publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep[MD] • Dodge du Québec

CHRYSLER Jeep MD DODGE CINQ ÉTOILES

SUITE DE LA UNE

PHOTO CHARLES HARRINGTON, AP ET CORNELL UNIVERSITY

Le longicorne d'Asie en pleine action.

Montréal traquera les mangeurs d'arbres

INSECTE

suite de la page A1

Des arbres sont abattus à la moindre apparition.

Au Québec, même si aucun insecte n'a encore été détecté, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), qui est responsable de la question, juge que le risque est « élevé », et donc que l'insecte est à nos portes.

Dans ce contexte, les élus de Montréal n'ont pas hésité à donner leur aval au projet pilote, qui nécessite un premier investissement de 100 000$. Le risque est réel au point où des conteneurs ont déjà été installés au Complexe environnemental de Saint-Michel afin de mettre en quarantaine des arbres qui seraient contaminés, explique Helen Fotopulos.

« L'insecte n'a peut-être pas encore été observé au Québec, mais on n'est pas dupe, ajoute M^me^ Fotopulos. Il faut répertorier nos arbres rapidement, et obtenir une vue d'ensemble de leur état de santé. »

Des premiers tests seront donc effectués dès cet été sur les territoires de Ville-Marie, du Sud-Ouest, de Lachine et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. La Ville de Montréal a choisi ces secteurs, près des eaux du fleuve ou des parcs industriels, parce que le longicorne d'Asie est reconnu pour s'infiltrer au Canada à bord des bateaux, camouflé dans le bois d'emballage.

L'insecte exotique, qui se nourrit littéralement des arbres, est difficile à détecter parce qu'il a l'habitude de percer un trou dans l'écorce avant de s'y faufiler. Il est aussi reconnu pour étendre son territoire graduellement, sur plusieurs kilomètres à la ronde.

Louis Bernier, spécialiste en pathologie forestière à l'Université Laval, explique qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de pesticide assez efficace pour enrayer l'insecte. Et comme l'espèce provient d'Asie, elle n'a pas de « réels prédateurs », ce qui lui laisse le champ libre pour dévorer les arbres.

« La forêt urbaine de Montréal est déjà reconnue comme une zone à risque, ajoute M. Bernier. Le climat plus chaud qu'ailleurs au Québec y est pour beaucoup. Mais il n'y pas que le longicorne d'Asie. D'autres espèces menacent les arbres, comme l'agrile du frêne, qui vient aussi d'Asie et qui a fait des ravages considérables dans l'État du Michigan. »

Finalement, en plus du projet pilote à Montréal, l'équipe Tremblay a décidé de faire appel à l'Insectarium pour prévenir la présence du longicorne d'Asie. Helen Fotopulos, membre du comité exécutif, explique qu'à Toronto, le premier insecte ravageur avait été détecté grâce à un enfant curieux.

« Il l'avait tout bonnement placé dans un bocal parce qu'il le trouvait beau, explique M^me^ Fotopulos. Je pense qu'il faut entamer une campagne de vigilance et demander l'aide de la population pour surveiller les arbres et empêcher la prolifération de l'insecte. »

COURRIEL
Pour joindre notre journaliste
sara.champagne@lapresse.ca

QU'EST-CE QUE LE LONGICORNE D'ASIE ?

Le longicorne asiatique (Anoplophora glabripennisa), est originaire, comme son nom l'indique, d'Asie. L'insecte à l'âge adulte mesure entre 2 et 3,5 centimètres, et a été officiellement détecté pour la première en 1996, à New York, bien que des citoyens aient affirmé l'avoir aperçu dès 1992. En 1998, c'est à Chicago qu'on l'a découvert. Au Canada, le longicorne d'Asie a tout d'abord été détecté dans la région de Vancouver. Le dangereux mangeur d'arbres serait arrivé de Chine, caché dans le bois qui sert à emballer la marchandise transportée par bateau. Cette espèce a déjà été responsable de l'abattage d'environ 50 millions d'arbres dans la région de Ningxia, en Chine, entre 1991 et 1993.

SCANDALE DES COMMANDITES

On ne lâche pas Jean Lafleur

Les avocats du ministère fédéral de la Justice ont demandé mercredi le renouvellement de l'injonction ordonnant le gel des actifs de Jean Lafleur et espèrent obtenir, la semaine prochaine, une nouvelle ordonnance qui forcerait l'ex-publicitaire à détailler ses actifs.

L'ordonnance obtenue vendredi dernier, valide pour une semaine, empêche quiconque de faire quelque transaction que ce soit sur tous les actifs de Lafleur, condamné la semaine dernière par la Cour du Québec à quatre ans de prison pour son rôle dans le scandale des commandites. Il doit aussi rembourser 1,5 million de dollars au gouvernement.

Les avocats du procureur général demandent maintenant que l'injonction soit prolongée jusqu'au 16 juillet, et ont aussi demandé une ordonnance interlocutoire pour forcer Lafleur à fournir une liste de tous ses actifs, biens ou effets détenus au Canada ou à l'étranger.

Cette injonction faciliterait la saisie des biens et pourrait être émise la semaine prochaine. « Nous avons bon espoir d'obtenir l'ordonnance, a estimé M^e^ Sylvain Lussier, avocat pour le gouvernement fédéral. Maintenant, est-ce que (Lafleur) va s'y conformer, et s'il s'y conforme, va-t-il dire la vérité ? C'est une autre question. » Selon un affidavit de l'avocat du ministère de la Justice André Lespérance déposé devant la Cour supérieure du Québec, les actifs de Jean Lafleur connus au Canada se résument à un compte de régime enregistré d'épargne-retraite (REER) évalué à 411 682 $.

Or, après avoir tenté de saisir ce compte le 28 juin dernier, les avocats ont découvert que sa valeur n'est plus que de 41 054,35 $. Les avocats du procureur ont aussi tenté, sans succès de saisir un compte de la CIBC. Ce compte montrait un solde de 3 millions de dollars en 2002, une somme qui avait fondu à 23 000 $ en 2005 à la suite de nombreux retraits. - Presse Canadienne

Prise d'otages à Longueuil Le braqueur de la banque se rend après un siège de huit heures et demie

Un après-midi de chien

LOUISE LEDUC

Après huit heures et demie de siège et après la libération, sains et saufs, de cinq otages, un homme qui s'était barricadé en matinée dans une succursale de la Banque Laurentienne à Longueuil s'est finalement rendu vers 17 h 30.

L'homme de 52 ans, qui réside sur la Rive-Sud, est entré dans la banque, sise au 2836, chemin Chambly, tout juste avant l'ouverture. L'alarme a aussitôt été donnée.

Tout le secteur a été évacué sur-le-champ: des maisons attenantes, le centre commercial d'en face, une garderie située dans la rue en arrière… La Sûreté du Québec, avec son escouade tactique armée jusqu'aux dents, a été appelée en renfort. Un hélicoptère s'est mis à survoler l'endroit.

Avec le suspect, « ç'a été une longue conversation, qui a duré pendant huit heures et demie, de façon constante », a expliqué Jason Gauthier, porte-parole de la Sûreté du Québec.

Dès 9 h 30, trois employées de la banque ont été libérées. À 11 h 20, une autre employée, profitant d'un moment d'inattention du ravisseur, a réussi à se faufiler à l'extérieur. À 13 h 50, les policiers ont obtenu la libération du dernier otage, qui ne travaille pas pour la banque mais pour une firme de télécommunication.

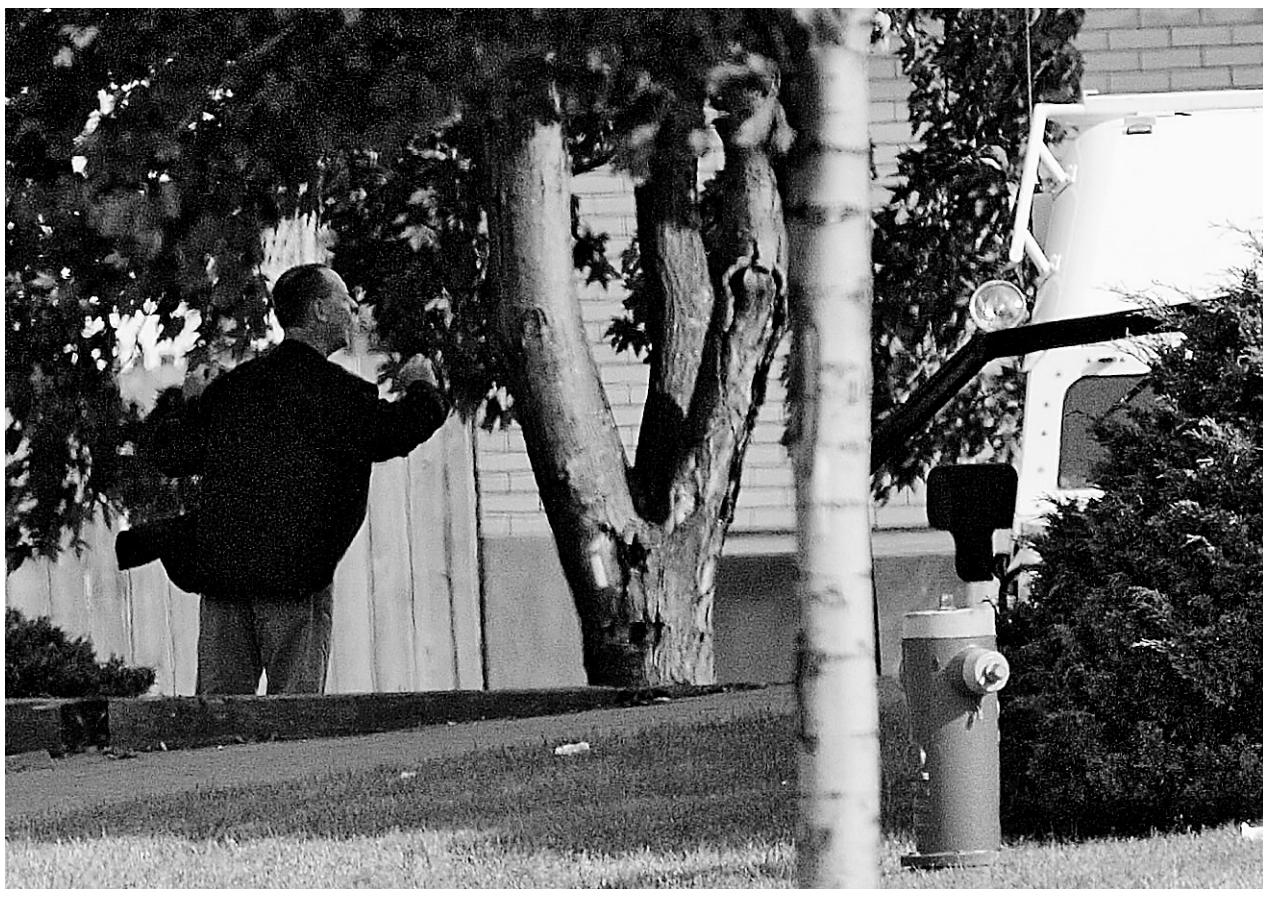

PHOTO DAVID BOILY, LA PRESSE ©

Après la libération du dernier otage, à 13 h 50, dans un centre commercial de Longueuil, tout portait à croire à un dénouement rapide. Il n'en fut rien : le ravisseur ne s'est livré à la police qu'à 17 h 30.

Tout portait alors à croire à un dénouement rapide. En réalité, l'homme a continué de se terrer dans la banque jusqu'à ce que la police le convainque de se rendre sans résistance, vers 17 h 30. Il a aussitôt été menotté, puis conduit au quartier général de la police de Longueuil.

La circulation a été perturbée toute la journée entre le boulevard Jacques-Cartier et le chemin Chambly. Le centre commercial Place Désormeaux a été fermé pendant l'opération policière, qui a été suivie avec grand intérêt par bon nombre de badauds.

Parmi ceux-là: Michel Jobin, qui se dirigeait vers la banque en matinée et qui est resté dans le coin jusqu'en fin d'après-midi, curieux de savoir comment l'affaire se conclurait. « Je me demande s'ils seraient aussi patients, aux États-Unis. J'ai bien l'impression qu'ils auraient foncé plus rapidement, là-bas. »

Pour les policiers de Longueuil, qu'importe la longueur de l'opération. L'important, c'est que personne, au bout du compte, n'ait été blessé, a dit le porte-parole Gaétan Durocher.

Aucun des cinq otages n'a dû être transféré à l'hôpital.

« Nos employées ont été prises en charge par les ambulanciers et par des experts en intervention de crise », a relevé Manon Stebenne, porte-parole de la Banque Laurentienne.

Pour le suspect de 52 ans qui a conclu sa journée sans un sou de plus dans ses poches, ça n'aura pas été l'affaire du siècle. Il comparaîtra ce matin au palais de justice de Longueuil sous des accusations qui n'étaient pas encore connues hier soir.

Les braquages de banque de plus en plus rares

MARTIN CROTEAU

Juillet 1972. Par une superbe journée ensoleillée, une voiture s'arrête sec devant la porte d'une petite banque des Cantons-de-l'Est. Deux hommes masqués en sortent. Le premier monte la garde près de la porte. L'autre se précipite vers le comptoir et saute par-dessus, carabine à la main. « C'est un hold-up! Donne-moi l'argent! » crie-t-il à la caissière.

Le vol de banque doublé d'une prise d'otages, hier à Longueuil, rappelle de tristes souvenirs à Carole. Trente-cinq ans plus tard, l'ancienne caissière se souvient toujours de la voix nerveuse du voleur. Elle se voit encore lui tendre le contenu de son tiroir-caisse. « Il m'a dit d'ouvrir un deuxième tiroir. Celui-là était vide, alors il s'est mis à crier. C'est là qu'il a placé son fusil sur ma tempe », raconte-t-elle.

Carole s'en est tirée indemne. Le malfaiteur a mis la main sur quelques rouleaux de monnaie et a filé. Elle est retournée au boulot dès le lendemain matin. Un an plus tard, elle était de nouveau victime d'un vol à main armée.

À une époque pas si lointaine, Montréal était considérée comme la capitale mondiale des vols de banque. Quelque 527 braquages ont été commis en 1992.

En 2002, la police a recensé 111 vols de banque. Qu'est-ce qui a changé? La technologie. Les banques sont truffées de caméras, de vitres pare-balles et de systèmes d'alarme. Souvent, les commis n'ont même pas accès à des caisses d'argent liquide. Les billets leur sont acheminés par un distributeur automatique.

D'ailleurs, les institutions financières sont des cibles moins intéressantes qu'avant. « Quand les gens veulent de l'argent comptant, ils vont au guichet automatique au lieu de se présenter à la banque. C'est pourquoi il y a moins d'argent en succursale », indique le porte-parole de la Banque Nationale, Denis Dubé.

L'Association des banquiers canadiens a dénombré 1214 vols à main armée au pays, en 1987. Près de 20 ans plus tard, en 2006, elle en a compté 809. Le braqueur moyen prend la fuite avec 4757 $.

Mais aujourd'hui, la principale source d'inquiétude des banques a changé. « Une nouvelle génération de voleurs "à col blanc" a délaissé les hold-up violents pour commettre des crimes financiers de nature technique », explique le directeur de la section québécoise de l'Association des banquiers canadiens, Jacques Hébert.

Un membre de Fathers-4-Justice gagne son appel sans livrer la dernière manche

CHRISTIANE DESJARDINS

Les absents n'ont pas toujours tort. La preuve: Hermil Lebel, un membre de Fathers-4-Justice qui en appelait du jugement le condamnant pour harcèlement criminel envers son ex-conjointe, a remporté une victoire en Cour supérieure, hier, même si son avocat ne s'est pas présenté devant le tribunal pour plaider son point de vue.

Malgré l'absence des principaux intéressés – Lebel n'était pas là non plus –, le juge Jean-Guy Boilard a trouvé que le jugement verbal rendu par le juge de la Cour municipale Louis-Jacques Léger, le 18 mai 2006, n'expliquait pas suffisamment les motifs de la condamnation de M. Lebel. « Ce jugement est déficient au point de devenir un déni de justice… Les justiciables étaient en droit d'en savoir un peu plus sur le cheminement intellectuel du juge lorsqu'il déclare l'accusé coupable de tous les chefs d'accusation », a noté le juge Boilard, qui s'est ensuite lancé dans une tirade sur les juges.

« Les juges jouissent d'un statut social; même aujourd'hui on les tient en haute estime; on leur sert même de l'Honorable. Ce sont des serviteurs publics privilégiés. Ils ont une sécurité d'emploi, une sécurité de traitement jusqu'à leur mort qui se transmet à leur conjointe, ils sont très généreusement rétribués. L'obligation qui en découle est de faire leur travail du mieux qu'ils le peuvent », a-t-il dit, avant d'ajouter: « Je le dis avec beaucoup de déférence pour le juge de première instance. Il vient un moment dans la carrière où s'installe un certain désabusement à force d'entendre des choses pas toujours stimulantes intellectuellement. »

Improvisation et rigueur

Le juge Boilard, qui a rendu sa décision verbalement, a dit comprendre que tous n'ont pas une facilité d'improvisation. Mais le juge de première instance se devait d'expliquer les motifs de la condamnation, comme l'a enseigné la Cour suprême, a-t-il expliqué.

Ironiquement, le manque d'étoffe du jugement final ne figurait pas parmi les motifs d'appel invoqués par Lebel. Ce dernier soumettait plutôt que le juge n'avait pas de preuve suffisante pour le déclarer coupable. Entre autres choses, Lebel alléguait être dans son droit d'appeler chez son ex, car un jugement de la Cour supérieure en matière de garde d'enfants lui avait permis cela pour fixer les modalités de ses temps de garde.

Hier, à la fin de la séance, le juge Boilard a fait valoir qu'il existait malgré tout une preuve de la culpabilité de M. Lebel. Il a donc cassé la condamnation et a ordonné un nouveau procès. Mais du même souffle, il suggérait à la Couronne de renoncer à tenir ce nouveau procès, compte tenu des circonstances particulières du dossier, notamment l'acrimonie qui existe entre Lebel et son ex-conjointe.

Jointe à son bureau en après-midi, hier, Me Suzanne Béchard, procureure de la Couronne dans cette affaire, a indiqué qu'elle n'en appellerait pas de la décision du juge Boilard. « C'est un jugement bien étoffé. Il y a peu de chances en appel. » Quant à la suggestion du juge Boilard de ne pas faire d'autre procès, elle a indiqué que toutes les avenues allaient être évaluées.

La Presse a pu joindre Me Serge Morin, l'avocat de Lebel, en après-midi hier. Il était surpris d'apprendre qu'en plus d'avoir raté l'audience, il avait gagné un nouveau procès. « Je pensais que l'audience était pour vendredi », a-t-il dit. Il ne savait pas trop où joindre son client, qui est « peut-être en prison, peut-être en cavale ».

LOTO QUÉBEC

Résultats des tirages du: 2007-07-05

Jour de paye!
05 09 13 14 26 27 — 10 compl. (C)

Astro
Jour - Mois - Année - Signe
20 AOÛT 60 GÉMEAUX

La Quotidienne
3 521
4 3833

Banco
01 04 10 12 13 17 23 24 26 28 37 39 43 51 53 57 58 66 69 70

Extra
9123687
500 000 $
*décomposable dans les deux sens

Résultats des tirages du: 2007-07-04

Lotto 6/49
20 25 26 39 42 44 — 10 compl. (C)

Gagnants		Lots
6/6	0	9 106 612,00 $
5/6+C	6	57 276,30 $
5/6	99	2 867,60 $
4/6	6 025	89,20 $
3/6	120 954	10,00 $
2/6+C	98 883	5,00 $
Ventes totales :		16 341 738 $
Prochain gros lot (approx.) :		15 000 000 $

Québec 49
06 12 22 24 28 29 — 49 compl. (C)

Gagnants		Lots
6/6	0	1 000 000,00 $
5/6+C	0	50 000,00 $
5/6	29	500,00 $
4/6	1 373	50,00 $
3/6	20 933	5,00 $
Ventes totales :		491 428,00 $

Extra 6091650* 500 000 $ *décomposable dans les deux sens

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

LOTS BONIS, LE SAMEDI 2007-07-07
3 X 77 777 $*
*À partager parmi le nombre de gagnants
TRIO LOTTOS

LOTOQUEBEC.COM

Quand l'école de Jasmina participe au Carême de partage,
3 000 enfants travailleurs du Pérou s'organisent et revendiquent de meilleures conditions de vie.
Développement et Paix
1-888-234-8533
www.devp.org

3495151A
FUTURE SHOP
AVIS DE CORRECTION DE - FUTURE SHOP
ENG HAUT-PARLEUR HI-FI M9867 D'APPLE 10072871. À la page 15 de notre circulaire du 6 juillet, nous avons annoncé ce produit au prix de 169,99 $ avec des épargnes de 20 $, quant en fait, le prix est de 369,99 $ avec des épargnes de 20 $. Nous sommes désolés pour tout inconvénient que cette situation aurait pu causer à notre distinguée clientèle. Merci. 3495151

Plus de 1,5 million en inventaire
L'ENTREPOT au vent fou
NAUTISME XTRÊME
QUALITÉ ET CHOIX SUPÉRIEUR
• Wakeboard Plus de 200 ensembles JUSQU'À 60% DE RABAIS
• Skis nautiques Combos à partir de 149 $
• Wet Suits • Tubes
• Planches à voile • Kayak
514•640•3001 3839 St-Jean Baptiste, Montréal www.auventfou.com 1-800-336-2126
3400432 3485584

VACANCES VOYAGE
Tous les samedis dans LA PRESSE
3492252

CE SAMEDI,
LES CHÂTEAUX DE BELGIQUE

ACTUALITÉS

EN BREF

Voleurs de chauffeurs de taxis recherchés

Deux hommes sont toujours recherchés par les enquêteurs du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) relativement à des vols commis sur des chauffeurs de taxi de Montréal et de Laval au mois de juin. En quelques jours, huit événements sont survenus dans les arrondissements de Saint-Laurent et d'Ahuntsic-Cartierville. Chaque fois, les agresseurs ont menacé les chauffeurs de taxi à l'aide d'une arme à feu pour s'emparer de leur argent et de leur téléphone cellulaire. Avant de prendre la fuite, les suspects ont arraché le micro du radio du véhicule taxi et ont parfois aspergé leur victime de gaz poivre. Un mandat d'arrestation a été émis hier contre Roberto Carlos Rivas Arias. Le jeune homme de 22 ans mesure 1,83 mètre et pèse environ 100 kg. Il a les yeux bruns et les cheveux noirs courts. Le complice de Rivas Arias est aussi recherché. Il s'agit d'un homme francophone de race blanche âgé entre 20 et 25 ans. Il a les cheveux châtains, est mince et mesure environ 1,75 mètre. Une récompense pouvant aller jusqu'à 3000$ sera donnée à toute personne dont les renseignements pourront mener à l'arrestation du suspect. Le SPVM invite tous ceux qui croient détenir des renseignements à communiquer avec le 9-1-1 ou avec Info-Crime 514-393-1133.
La Presse

Un ado accusé d'homicide de retour devant le tribunal

L'adolescent de 14 ans formellement accusé de l'homicide involontaire d'un garçon du même âge à la suite d'une bagarre qui a mal tourné le 25 avril à l'école secondaire l'Arc-en-ciel, à Trois-Pistoles, dans le Bas-Saint-Laurent, retournera devant le tribunal le 12 septembre. L'accusé, dont on ne peut révéler l'identité puisqu'il s'agit d'un mineur, était de retour hier devant le Tribunal de la jeunesse, où la preuve accumulée dans ce dossier a été déposée. Le délai permettra à la défense d'en prendre connaissance. Entretemps, l'adolescent demeure libre mais doit se soumettre à plusieurs conditions. La victime aurait reçu un coup de poing fatal au visage lors d'une dispute au sujet d'une casquette.
Presse Canadienne

Cadavre découvert à Pointe-Claire

Une passante a découvert le corps d'un homme d'une quarantaine d'années vers 8h hier dans la cour arrière du 13, chemin Bord-du-Lac, à Pointe-Claire. Il avait été atteint par des projectiles d'arme à feu. D'origine étrangère, il entretenait des liens avec la mafia italienne. Connu dans le milieu du trafic d'héroïne, l'homme voulait voir ses affaires prendre de l'expansion à Laval et au centre-ville de Montréal. Or, ce sont les Hells Angels qui dominent le marché lavallois, par leur section South, et le marché du centre-ville, par leur section trifluvienne. Le SPVM n'a pas dévoilé l'identité de la victime.
Hugo Fontaine

Deux présumés complices comparaissent

Daniel Belhumeur, 48 ans, et Tammy Lynn McPeake, 32 ans, ont été accusés hier à Montréal de plusieurs fraudes commises avec une carte de débit appartenant à Marie-Josée Caron, une pharmacienne enlevée et retrouvée gravement blessée dans le coffre de sa voiture, il y a quelques jours. L'homme soupçonné d'avoir enlevé et battu la victime, Roger Grenier, n'avait toujours pas été arrêté, hier, au moment où ses complices présumés dans les fraudes comparaissaient. La Couronne s'est opposée à leur remise en liberté, et les deux accusés reviendront aujourd'hui devant le tribunal pour leur enquête sous cautionnement. Tous deux ont de nombreux antécédents judiciaires.
La Presse

Osprey accepte l'offre de Quebecor

PRESSE CANADIENNE

Le fonds de revenu Osprey Media a approuvé tard hier la nouvelle offre d'achat de 8,45$ par part ou environ 414$ millions présentée en après-midi par Quebecor. Du même coup, l'entreprise a rejeté l'offre de Black Press, qui était prête à verser 8,25$ par part d'Osprey.

Osprey a indiqué hier soir que son conseil d'administration recommandera aux actionnaires d'accepter l'offre de Quebecor qui représente une prime de 16,6 % par rapport à l'offre précédente qui était de 7,25$.

L'OFFRE DÉTAILLÉE DE QUEBECOR EN PAGE 1 DE *LA PRESSE AFFAIRES*

Lifting de totem au parc Jean-Drapeau

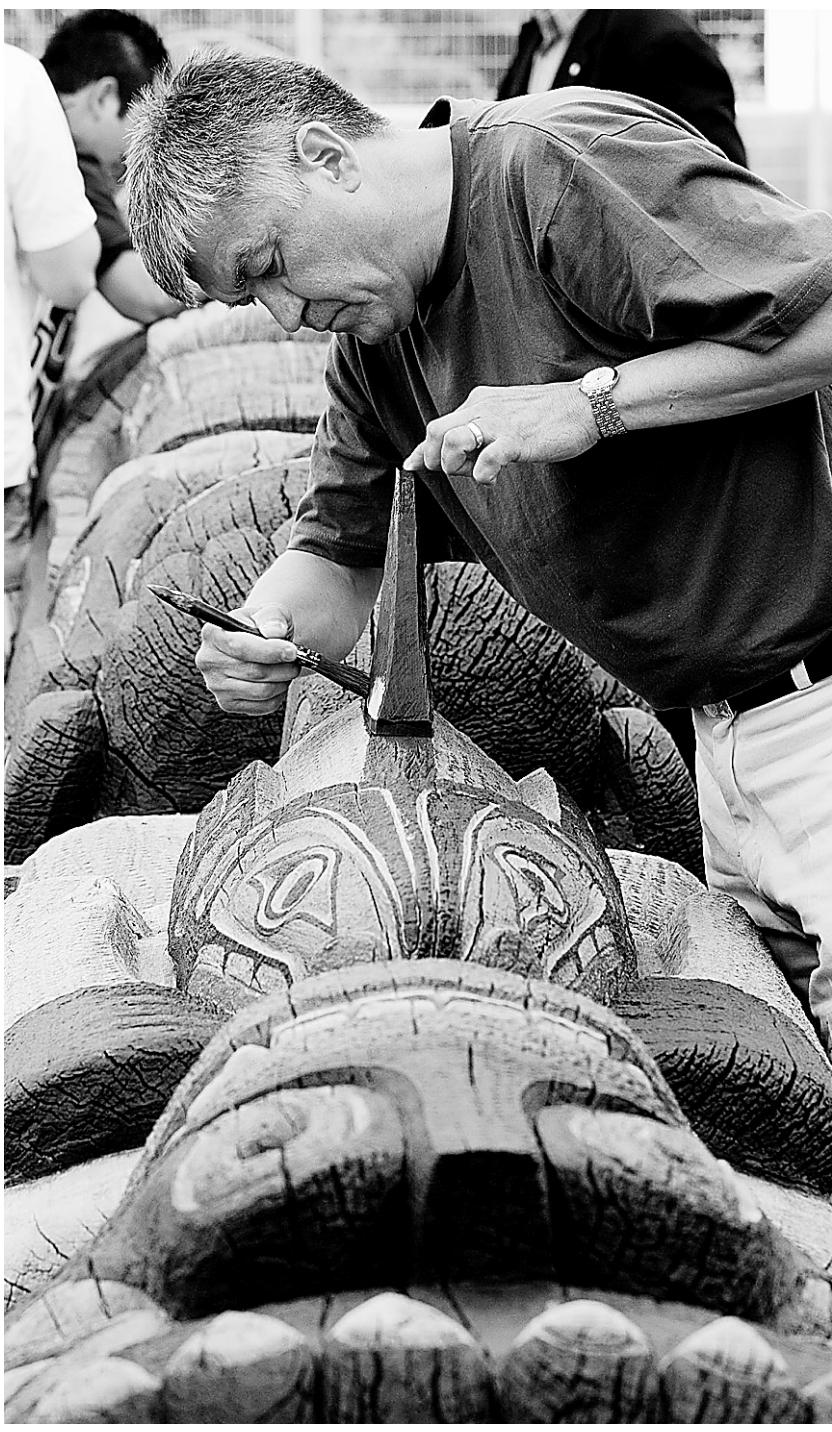

PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE ©

Pour le 40e anniversaire d'Expo 67, le totem Kwakwaka'wakw, situé au parc Jean-Drapeau de l'île Notre-Dame, est restauré par Stanley Clifford Hunt. Il est le fils d'Henry Hunt, qui avait sculpté ce mât d'une hauteur de 21,3 mètres. La restauration, en cours depuis deux semaines, prendra fin en août et coûtera 165 000$.

Une force appelée « Billary »

CLINTON
suite de la page A1

« Bill Clinton est un atout majeur dans le jeu de Hillary. Il est très populaire auprès de la base démocrate », dit Cary Covington, politologue à l'Université d'Iowa, au téléphone. « Le faire venir ici pour parler en bien d'elle est une façon de mobiliser son camp et d'attirer des personnes qui ne la supporteraient peut-être pas autrement. La stratégie comporte un risque, à savoir que l'ancien président pourrait faire de l'ombre à sa femme. Mais ce ne fut pas le cas cette semaine. Tout s'est très bien passé pour Hillary. Je n'ai rien vu qui puisse mener les gens à douter de ses capacités. »

L'Iowa n'avait pas été choisi au hasard comme cadre de la première tournée conjointe des Clinton. En janvier prochain, cet État rural lancera le cycle des caucus et des primaires qui mènera à l'investiture des candidats démocrate et républicain à la Maison-Blanche. En outre, Hillary Clinton tire de l'arrière sur John Edwards dans les sondages locaux, alors qu'elle domine ses adversaires démocrates sur le plan national.

Lundi soir, une foule de 7000 personnes a assisté au premier meeting politique mettant en vedette « Billary », surnom que donnent certains journalistes au duo politique.

« Vous n'aurez jamais quelqu'un à la Maison-Blanche qui se soucie davantage de comment chaque décision prise et chaque problème vous affecte vous et les personnes qui vous sont chères », a déclaré Bill en présentant sa femme à la foule enthousiaste, réunie à Des Moines, capitale de l'Iowa.

« Si nous n'étions pas mariés, mais si Hillary me l'avait demandé, je serais là ce soir », a-t-il ajouté.

Peu connu pour sa brièveté, l'orateur charismatique a néanmoins mis fin à son discours après six minutes, allant ensuite s'asseoir sur un tabouret, d'où il a sagement écouté le discours de sa femme, d'une durée de 25 minutes.

« Après deux mandats de l'administration Bush, de copinage et d'incompétence, nous allons avoir beaucoup de choses à remettre sur les rails », a déclaré la sénatrice de New York dans son allocution. « Je travaillerai de toutes mes forces et j'aurai en chemin une aide précieuse », a-t-elle ajouté en jetant un coup d'œil à son mari.

Au cours de la tournée, un politicien local a présenté Bill et Hillary comme « l'ancien et le futur présidents ».

Le succès apparent de la tournée des Clinton en Iowa n'a sans doute pas échappé à Barack Obama, principal adversaire démocrate de Hillary, qui se trouvait également dans cet État du Midwest au cours des derniers jours.

« J'admire Bill Clinton. Je pense qu'il a fait de bonnes choses comme président et qu'il est un stratège politique sensationnel », a déclaré mercredi le sénateur de l'Illinois dans une entrevue à l'Associated Press. « Mais ce qui nous intéresse davantage, c'est de regarder devant, pas derrière. »

Achetez en un!
Obtenez en un autre
GRATUITEMENT.

Une fine crème glacée Italienne.

Chocolat au chili cayenne, triple chocolat, gingembre Australien, oranges Espagnoles confites et chocolat... Essayez des saveurs exotiques ou traditionnelles mais cet été, ne manquez pas le gelato de Suite 88. Le nouvel endroit à Montréal pour la crème glacée faite maison.

Délicieusement rafraîchissante!

Offre valide pour un petit format seulement. Prix régulier 3.00$. Promotion expire le 15 août, 2007. Le coupon est nécéssaire afin d'obtenir le rabais.

3494751

SUITE 88 CHOCOLATIER 3957 RUE SAINT-DENIS WWW.SUITE88.COM 514-844-3488

Nikon
Au cœur de l'image

Avis de service technique pour les utilisateurs d'appareils photo numériques Nikon COOLPIX L4

Merci d'avoir choisi Nikon pour répondre à vos besoins en matière de photographie.

Bien que Nikon ait pris de nombreuses mesures afin d'assurer la meilleure qualité possible et attendue de tous les produits Nikon, nous avons constaté que les composants de châssis d'un nombre limité d'appareils photo numériques COOLPIX L4 ont été fabriqués avec un matériau non approuvé. Ces composants de châssis ne sont pas conformes aux critères de qualité Nikon concernant la résistance et la durabilité.

Nikon estime que l'utilisation de ce matériau non approuvé, associée à d'autres facteurs, a contribué d'une certaine manière à cinq incidents impliquant des appareils photo numériques COOLPIX L4 vendus au Canada. Lors de ces cinq incidents, une vis logée à l'intérieur de l'appareil s'est desserrée créant ainsi un court-circuit et générant suffisamment de chaleur pour faire fondre une partie arrière du boitier, prés de l'écran LCD. Ces incidents peuvent être reliés à un groupe d'appareils COOLPIX L4 produit sur une période de quatre jours. Nikon estime que ces cinq incidents sont très certainement liés à l'utilisation de ce matériau non approuvé, associée avec un évènement encore non identifié, probablement survenu lors de la production, de l'acheminement ou d'une mauvaise utilisation, et n'estime pas qu'à ce jour, le problème ait affecté d'autres unités que celles fabriquées durant la période de quatre jours mentionnée précédemment.

Néanmoins, afin de respecter notre engagement à ne fournir que des produits de la plus haute qualité, Nikon a décidé de diffuser ce message d'avis à l'attention de tous les propriétaires d'appareils photo numériques COOLPIX L4 achetés au Canada.

Prenez note que le numéro de série à huit chiffres, est situé sous l'appareil photo. Si vous possédez un appareil photo numérique Nikon COOLPIX L4 avec un numéro de série compris entre 50017674 et 50030095 inclus – la série d'appareils fabriquée avec le matériau non approuvé durant la période mentionnée ci-dessus. S'il vous plait, retirer les piles et retourner l'appareil photo au centre de réparation. Les instructions pour retourner votre appareil photo au centre de réparation Nikon Canada peuvent être téléchargées sur le site www.nikon.ca/avis, ou obtenues en téléphonant au 1-877-534-9910, du lundi au jeudi, de 8:45 à 16:45 et le vendredi de 8:45 à 15:00 heure de l'Est. Nikon Canada inspectera et, si nécessaire, effectuera les réparations en s'assurant de vous renvoyer l'appareil dans les plus brefs délais, aux frais de la société Nikon.

Nous vous prions d'accepter nos excuses les plus sincères pour les désagréments ayant pu survenir, et espérons que vous continuerez à choisir Nikon pour répondre à vos besoins en matière de photographie.

3494652A

VENTE DE FERMETURE !!!
CENTRE DE LIQUIDATION GOLF
Fermeture définitive samedi le 7 juillet

3495087

TOUT DOIT ÊTRE LIQUIDÉ en 2 JOURS !!! seulement
AUCUNE OFFRE REFUSÉE

vendredi 6 juillet de 10h à 21h, samedi 7 juillet de 10h à 17h

Ensemble Complet Rég. 400$ 99$
Ensemble Complet Rég. 600$ 199$
Driver Titanium Rég. 200$ 25$
Hybride Rég. 79,99$ 20$
Sac Ultra léger Rég. 89$ 29,99$
Putter Wedges Rég. 79,99$ 19,99$

Polo Ashworth rég. 100$ 29,99$
Polo Nautica rég. 89$ 19,99$
Polo Cutter & Buch rég. 69,99$ 12,99$
Polo Top Flite rég. 69$ 8,99$

Greenfield Park
dans les locaux de Golf-O-Max
3288 Boul. Taschereau
Coin Churchill à deux pas l'Hôpital Charles Lemoyne

Laval
Hôtel Best Western
3655 Autoroute 15
Sortie 10 autoroute 15

Repentigny
350 rue Notre-Dame
à l'ouest de Brien
(voisin de la marina)

3495087A

BRUNKRISSLA. Couverture. 9,99 $ ch. Était ~~19,99~~ $ ch.
Molleton. Bleu et vert ou rouge et orange. 150×240cm.

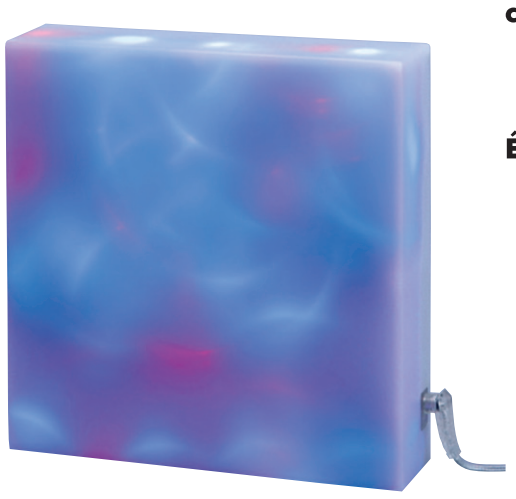

ISTID. Lampe de table ou applique. 12,99 $. Était ~~26,99~~ $. Diodes lumineuses multicolores. Plastique. 20×20cm. A.R.

BIBBI BLAD. Housse de couette et taie 1 place.
19,99 $ l'ens.
Était ~~29,99~~ $ l'ens.

BIBBI BLAD. Ensemble housse de couette et taie(s). Coton vert et jaune.
1 place, 19,99 $ l'ens. Était ~~29,99~~ $ l'ens.
2 places/grand 2 places, 29,99 $ l'ens. Était ~~39,99~~ $ l'ens.
Très grand 2 places, 39,99 $ l'ens. Était ~~49,99~~ $ l'ens.

Le solde d'été IKEA

Des réductions jusqu'à 50 %*

GRANAT. Coussin.
2,99 $ ch.
Était ~~6,99~~ $ ch.

GRANAT. Coussin. 2,99 $ ch. Était ~~6,99~~ $ ch.
Jaune ou vert. Enveloppe coton garnie fibres de polyester. 50×50cm.

QU'ATTENDEZ-VOUS! LE SOLDE PREND FIN LE 8 JUILLET.

Choix de matelas en latex

60 %

DE RÉDUCTION

SULTAN. Matelas en latex. 60 % de réduction. De 180 $, était ~~449 $~~, à 292 $, était ~~729 $~~.
Le latex, dernier cri en matière de confort-sommeil. Souple et résilient, le latex procure un soutien ferme et adéquat à toutes les parties du corps. Faites-en vite l'essai !

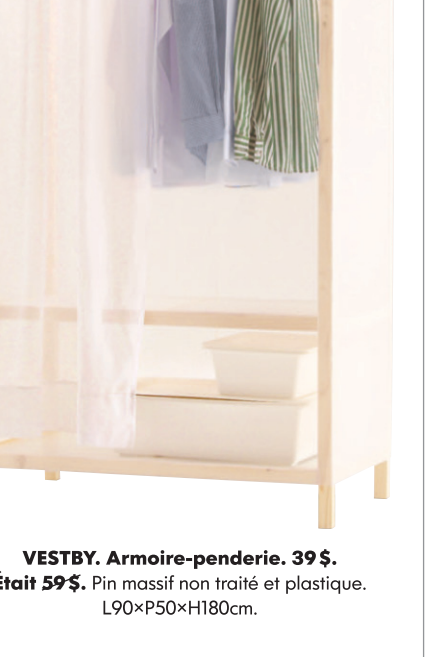

PLAGGIS. Étagère souple. 1,99 $. Était ~~3,99~~ $.
Polypropylène. L30×P30×H84cm.

VESTBY
Armoire-penderie
39 $
Était ~~59~~ $

VESTBY. Armoire-penderie. 39 $.
Était ~~59~~ $. Pin massif non traité et plastique.
L90×P50×H180cm.

NORD ETAPP. Cadre. 14,99 $. Était ~~24,99~~ $.
Bouleau massif. 50×40cm.
BILD. Affiche. 8 $. Vent chaud. 50×40cm.

VESTBY
Commode
19,99 $
Était ~~40~~ $

VESTBY. Commode. 19,99 $. Était ~~40~~ $.
Pin massif et plastique polypropylène. L80×P40×H68cm. A.R.

BIBBI. Couvre-lit. 19,99 $. Était ~~29,99~~ $.
Polyester, coton et polypropylène. 180×280cm.

IKEA PS BRUM
Fauteuil pour enfant
59 $
Était ~~99~~ $

IKEA PS BRUM. Fauteuil pour enfant. 59 $. Était ~~99~~ $.
Dos, bras et tête articulés. Housse polyester lavable.
Structure en acier. 91×114cm.

IKEA BOUCHERVILLE
586, rue de Touraine
(Autoroute 20, sortie 95)
Tél. : 450-449-6755
Lundi - vendredi 10 h - 21 h
Samedi - dimanche 9 h - 17 h

IKEA MONTRÉAL
9191, boul. Cavendish
(Autoroute 40 et boulevard Cavendish)
Tél. : 514-738-2167
Lundi - vendredi 10 h - 21 h
Samedi - dimanche 9 h - 17 h

www.fr.IKEA.ca
Magasinage à distance, 1-866-866-IKEA

IKEA®

Si bien chez soi

*Sur articles choisis. Jusqu'à épuisement des stocks. Le choix varie selon les magasins. Aucun bon différé. A.R. : assemblage requis. Les articles annoncés ici ne sont pas tous offerts en ligne.

3495325A

MONDE

Les nouvelles internationales
en continu sur **cyberpresse.ca/monde**

LE TOUR DU GLOBE

GAZA
11 militants du Hamas tués

Onze militants du Hamas ont été tués hier dans un violent accrochage avec les soldats israéliens dans la bande de Gaza près de la frontière avec l'État hébreu. L'accrochage s'est produit près du camp de réfugiés de Bureïj, théâtre fréquent d'affrontements entre militants armés et l'armée israélienne. AP

MEXIQUE
Séisme de magnitude 6,1

Un séisme de magnitude 6,1 sur l'échelle de Richter a secoué hier le sud du Mexique et a été ressenti à des centaines de kilomètres de là, jusque dans la capitale, a annoncé l'agence d'étude géologique des États-Unis. On ne rapportait pas dans l'immédiat de victimes ni de dégâts. Selon Chen Shenhzao, un membre de l'agence d'étude géologique des États-Unis, le séisme a touché l'État du Chiapas à 8 h 09 locales. L'épicentre a été localisé près de Tuxtla Gutierrez, la capitale du Chiapas, à 690 km au sud-est de Mexico. AP

CUBA
Droits de l'homme violés

La violation « systématique et institutionnalisée » des droits de l'homme persiste à Cuba 11 mois après l'instauration du gouvernement provisoire de Raul Castro. C'est ce qu'indique le rapport annuel de la Commission pour les droits de l'homme et la réconciliation nationale, une organisation illégale mais tolérée présidée par Elizardo Sanchez, un opposant qui a passé huit ans dans les prisons du régime. La situation des droits de l'homme « est restée la même que dans les décennies précédentes, soit une situation clairement défavorable », souligne la commission. AP

RUSSIE
Poutine célèbre la Kalachnikov

Le président russe Vladimir Poutine a salué l'invention de la Kalachnikov, qui fête cette année ses 60 ans. « La célèbre Kalachnikov n'est pas seulement un exemple de pensée novatrice, c'est aussi un symbole de talent, de génie créatif de notre peuple », s'est-il enthousiasmé dans un communiqué du Kremlin. Le fusil d'assaut AK-47 Kalachnikov va rester l'engin de mort le plus utilisé au monde dans les zones de combat pendant au moins 20 ans encore car sa production n'est quasiment pas réglementée, selon un rapport de la coalition Contrôlez les armes. AFP

ARABIE SAOUDITE
Al-Qaeda hausse le ton

PHOTO AFP

Ayman al-Zawahiri, le numéro deux d'Al-Qaeda.

Le numéro deux d'Al-Qaeda, Ayman al-Zawahiri, a pour la première fois appelé ouvertement au renversement par la force du régime saoudien, dans un message d'une violence sans précédent contre la famille régnante à Riyad. « L'Amérique demande seulement aux Al-Saoud d'être le gendarme au gros bâton pour assujettir la nation musulmane. À l'Amérique le pétrole et aux Saoud le pouvoir », a lancé Zawahiri dans une longue diatribe visant à démontrer « la complicité du régime saoudien dans les agressions contre les musulmans, de l'Afghanistan à l'Irak ». AFP

INDE
Un bébé enterré vivant survit

Une petite fille âgée de deux jours seulement a été enterrée vivante par sa famille hier dans le sud de l'Inde. Elle a été secourue lorsqu'un fermier a aperçu sa main sortir de terre, a-t-on appris de sources policières. Le nourrisson, qui n'avait apparemment jamais été nourri, se rétablit dans un hôpital du district de Mahbubnagar, a précisé Charu Sinha, commissaire de police de la région. Le bébé avait été enterré par son grand-père maternel, qui a sept filles et « craignait de ne pas être capable de surmonter la charge de huit femmes dans la famille », a poursuivi Charu Sinha. AP

LE CHIFFRE DU JOUR

Un million

La star du zoo de Berlin, l'ours polaire Knut, a été admiré hier par son millionième visiteur, démontrant ainsi qu'il n'a pas perdu son pouvoir d'attraction. Le zoo, qui a reçu 2,3 millions de visiteurs l'an dernier, s'attend à en accueillir 500 000 de plus cette année, grâce à une météo favorable. Cela dit, dans un entretien accordé à un journal allemand, son soigneur explique que leur spectacle quotidien est plus fatigant qu'il ne l'était il y a quelques mois. « Il a parfois des accès de colère quand il a faim ou quand il veut quelque chose et ne peut l'obtenir, a dit Thomas Doerflein. Dans ces cas-là, il me mord. » AP

PHOTO DAVID MCNEW/GETTY IMAGES/AFP

Le sud de la Californie est à sec. À peine huit centimètres de précipitations ont été enregistrés au centre-ville de Los Angeles depuis le 1er juillet 2006. C'est près de cinq fois moins que la moyenne habituellement enregistrée, établie à 38,3 centimètres.

Sécheresse record dans le sud de la Californie

NICOLAS BÉRUBÉ

LOS ANGELES — La saison des pluies vient de prendre fin dans le sud de la Californie. Cette année, la saison a été particulière: il n'a pas plu.

À peine huit centimètres de précipitations ont été enregistrés au centre-ville de Los Angeles depuis le 1er juillet 2006. C'est près de cinq fois moins que la moyenne habituellement enregistrée, établie à 38,3 centimètres.

« C'est du jamais vu! explique Bill Patzert, climatologue au Jet Propulsion Laboratory à Pasadena, près de Los Angeles. Nous vivons l'année la plus sèche depuis que les données ont commencé à être compilées, il y a 130 ans. »

La sécheresse affecte toute la Californie du sud, une région où vivent plus de 20 millions d'habitants. Elle fait craindre un été particulièrement difficile pour les incendies. Un feu de forêt près du lac Tahoe dans le nord-est de l'État a détruit la semaine dernière 225 bâtiments et ravagé 1250 hectares.

Selon M. Patzert, la végétation manque d'eau à un point tel que les données enregistrées ces jours-ci sont habituellement observées à la fin du mois d'août. « La prochaine averse n'aura sans doute pas lieu avant octobre ou novembre. C'est donc dire que les prochains mois seront extrêmement propices aux feux de forêt. »

Pour Ron Bell, porte-parole des pompiers de Burbank, près de Los Angeles, la sécheresse fait grimper les risques d'incendie. « Nous n'avons jamais rien vu de tel, dit-il. Les parcs et les montagnes entourant Los Angeles sont secs, et les feux peuvent devenir rapidement hors de contrôle. La saison des feux va être plus grosse et plus dévastatrice que jamais. »

L'année 2006 a déjà été de loin la pire année pour la surface brûlée aux États-Unis depuis que les autorités ont commencé à tenir des statistiques en 1960: 39 957 km², soit presque la surface de la Suisse, sont partis en fumée, a récemment rapporté l'AFP.

« Nous vivons l'année la plus sèche depuis que les données ont commencé à être compilées, il y a 130 ans. »

Des terrains de golf dans le désert

La sécheresse actuelle fait partie d'un ensemble de changements qui sont appelés à modifier en profondeur le climat du Sud-Ouest américain, explique M. Patzert.

« Les prochaines années devraient être aussi chaudes et sèches que celle-ci, sinon plus. Présentement, les autorités demandent aux gens de réduire leur consommation d'eau. Il faudra peut-être que des mesures obligatoires entrent en vigueur pour changer les comportements. »

Le sud de la Californie est l'endroit où la population croit le plus vite en Amérique du Nord, remarque M. Patzert. La Californie a déjà connu une période de sécheresse dans les années 50. Or, la population est de huit à 10 fois plus importante aujourd'hui. Cela ajoute une pression énorme sur la consommation d'eau.

« Près de 70 % de l'eau potable est utilisée pour arroser les pelouses et les plantes des particuliers, une aberration dans un climat désertique. Les gens font des jardins anglais dans leur cour. Il faudrait se rappeler qu'on est dans un désert ici. Les jardins de cactus devraient faire un retour, selon moi. »

En plus de la sécheresse, les régions à l'est de la côte californienne sont présentement touchées par une vague de chaleur intense. Cette semaine, les météorologues prédisaient des températures atteignant 45 degrés Celsius à Las Vegas, une anomalie selon M. Patzert.

« Des villes situées à quelques heures de route de la côte ont maintenant des climats qui s'apparentent à celui de la Death Valley. C'est impossible de maintenir le rythme actuel. Ce n'est pas normal d'avoir un terrain de golf verdoyant dans le désert. Cela devra changer. »

Rapt d'une fillette au Nigeria

JACQUES LHUILLERY
AGENCE FRANCE-PRESSE

LAGOS — Une fillette britannique de 3 ans a été kidnappée devant son école hier matin par cinq hommes armés à Port-Harcourt, la capitale pétrolière du Nigeria dans le sud du pays, un rapt provoquant inquiétude et émotion dans la communauté étrangère.

Les ravisseurs de la petite Margaret Hill ont contacté son père, Michael Hill, quelques heures plus tard et lui ont assuré que la petite était « saine et sauve », a-t-on appris de source policière en milieu de journée.

On ignore si une rançon a été demandée.

Un témoin de l'enlèvement, Ngelebari Meenam, employé dans une compagnie pétrolière, a raconté les circonstances du rapt devant l'Educare International School, un établissement qui accueille des enfants de 1 à 6 ans.

« Les militants étaient en voiture, une Toyota, et suivaient visiblement à distance celle où était la fillette, une Jeep Isuzu. Soudain ils l'ont bloquée et ont tenté d'ouvrir les portières, mais elles étaient condamnées. Alors trois des assaillants qui avaient des armes automatiques ont explosé une vitre et littéralement extirpé la gamine de la voiture. Ils sont repartis à toute vitesse sans tirer un coup de feu », a-t-il raconté.

Fin mai, un autre enfant de nationalité non précisée avait déjà été enlevé avec sa nourrice et le chauffeur par des inconnus, et libéré quatre jours plus tard.

À Londres, le ministère des Affaires étrangères a appelé à la « libération immédiate, saine et sauve » de la fillette. « Nous ne savons pas qui l'a enlevée. Nous sommes en contact avec ses parents et leur apportons notre aide », a déclaré un porte-parole du ministère.

Le 8 juin, le Foreign Office avait appelé tous ses ressortissants à quitter cette région pétrolière du Delta du Niger. Depuis le début 2006, plus de 180 ressortissants étrangers ont été enlevés sur ce territoire, soit par des groupes de militants qui réclament une plus grande part de la manne pétrolière pour les populations locales, soit par des gangs criminels pour qui les enlèvements d'étrangers constituent une source de revenus.

La plupart des otages ont été relâchés au bout de quelques jours ou quelques semaines, souvent contre rançon, même si les autorités et les multinationales du pétrole le démentent catégoriquement à chaque fois.

Ces enlèvements en série ont amené de nombreuses multinationales, notamment Shell et Total, à évacuer les familles de leur personnel expatrié. Elles ont également réduit leurs activités dans la région, amputant de près de 25 % la production quotidienne du Nigeria, de l'ordre de 2,6 millions de barils par jour avant le début des troubles.

LA MÈRE DU PETIT RYAN RETROUVÉE

La mère de Ryan, un garçonnet de 3 à 4 ans retrouvé il y a 10 jours errant seul dans un resto-bouffe parisien, a été localisée à Casablanca, au Maroc.

Elle a été identifiée par les enquêteurs à partir des déclarations de membres de la famille de l'enfant qui se sont manifestés mercredi auprès des services de police à la suite d'un appel à témoins.

Il s'agit d'une Marocaine de 34 ans, sans emploi. La jeune femme, qui, selon un de ses parents, aurait un deuxième enfant âgé de quelques mois, se trouverait aujourd'hui à Casablanca, probablement avec son bébé. Selon un des témoins, la mère de Ryan, qui est née au Maroc, résidait depuis au moins 10 ans en France où, selon la police, elle était en situation régulière.

Le père du petit Ryan n'a toujours pas été identifié par les enquêteurs. Ryan a été découvert le 26 juin dans l'après-midi par la directrice du resto-bouffe, situé dans le nord de Paris. Le petit garçon était en bonne santé et correctement vêtu.

La police a indiqué que Ryan, actuellement en foyer, « se comporte comme un enfant normal sauf quand on évoque le thème de sa famille sur lequel il refuse de s'exprimer ». — AFP

MOSQUÉE ROUGE D'ISLAMABAD

On retient des « boucliers humains »

D'APRÈS L'AFP

ISLAMABAD — Une trentaine d'islamistes irréductibles retenaient hier comme « boucliers humains » des femmes et des enfants dans la Mosquée rouge d'Islamabad, en dépit d'un appel à se rendre du leader capturé de l'établissement assiégé depuis deux jours.

« Il y a jusqu'à 30 terroristes armés retranchés à l'intérieur de la mosquée qui ne veulent pas sortir et ils empêchent les autres de quitter l'édifice », a déclaré sur la télévision publique le ministre des Affaires religieuses Ijaz-ul Haq.

Selon lui, les irréductibles sont formés des gardes du corps du leader de la mosquée, Abdul Aziz, arrêté mercredi soir tandis qu'il tentait de s'échapper.

Un responsable des autorités locales, Khalid Pervez, a également affirmé que des hommes et femmes étaient maintenus contre leur gré par des hommes armés. « Ils se servent des femmes et des enfants comme boucliers humains... Nous avons eu des plaintes de personnes contraintes à la pointe du fusil de ne pas partir », a-t-il déclaré.

PHOTO REUTERS

Des étudiants religieux sont escortés par les forces de l'ordre pakistanaises aux abords de la Mosquée rouge.

Après la reddition la veille de 1200 élèves des écoles coraniques de la mosquée, une cinquantaine d'autres éléments radicaux ont quitté hier l'établissement, considéré comme un vivier de militants islamistes et soupçonné de servir de refuge aux talibans combattants en Afghanistan.

Mais 250 hommes et jusqu'à 800 femmes se trouvent encore à l'intérieur, a assuré le chef de la mosquée, Abdul Aziz. Selon lui, ils sont en possession de 14 AK-47.

Le leader fondamentaliste a été appréhendé tandis qu'il tentait de s'échapper de la mosquée déguisé en femme. Il s'était glissé parmi un groupe d'étudiantes qui quittaient la mosquée après avoir enfilé une burqa, un voile islamique couvrant intégralement le corps et le visage. Mais la corpulence et la barbe du religieux l'ont trahi et les forces de l'ordre ont eu tôt fait de se rendre compte de la supercherie.

« Après être sorti, j'ai vu qu'il s'agissait d'un siège massif et que nous devrions abandonner. Le gouvernement dispose d'importantes ressources et j'ai réalisé que les gens ne pourront pas rester longtemps à l'intérieur », a déclaré Abdul Aziz.

Les autorités semblent effectivement déterminées à en finir. Plusieurs explosions et des tirs nourris ont retenti dans la nuit d'hier à aujourd'hui près de la Mosquée rouge. De très nombreux militaires sont positionnés autour de l'édifice et des véhicules blindés sont entrés dans l'enceinte de la mosquée, puis sont ressortis, déclenchant des tirs nourris.

« Nous détruisons le mur d'enceinte », a expliqué un officier. « Cette opération sera suivie de tirs de gaz lacrymogènes afin de tenter de faire sortir le plus de gens possible de la mosquée. »

Trois cyberterroristes condamnés à Londres

Les États-Unis menacés par « 45 docteurs »

MALI ILSE PAQUIN
COLLABORATION SPÉCIALE

LONDRES — Trois cyberterroristes, dont un d'origine britannique, ont été condamnés hier à plusieurs années de prison à Londres pour avoir entretenu des forums de discussion servant à fomenter des complots terroristes.

Certains extraits retrouvés dans les archives de leurs sites Internet donnent froid dans le dos. Tariq Al-Daour, Younes Tsouli et Waseem Mughal, de fervents admirateurs d'Oussama Ben Laden, se sont servis de leurs sites internet comme outils de propagande pour Al-Qaeda.

L'un d'eux, Younes Tsouli, dont le nom d'usager était « Terrorist007 », avait reçu en février 2005 le message suivant : « Nous sommes 45 docteurs et nous sommes déterminés à entreprendre le jihad (la guerre sainte) et amener la lutte à l'intérieur de l'Amérique ».

Ce passage est particulièrement troublant car la Grande-Bretagne vient d'échapper de justesse à des attentats dont les principaux suspects sont médecins. Les trois hommes, tous dans la jeune vingtaine, n'auraient toutefois aucun lien avec le complot qui vient de secouer le pays.

Le message se poursuit ainsi : « La première cible qui sera infiltrée par neuf "frères" est la base navale abritant le vaisseau Kennedy. » Le procureur Mark Ellison croit qu'il s'agit du porte-avions *John F. Kennedy* situé à la base navale de Mayport, en Floride.

L'auteur de ces lignes voulait obtenir « la recette » pour mener des attentats à la voiture piégée. Younes Tsouli, un résident britannique d'origine marocaine, a obtempéré. Les enquêteurs ont retrouvé chez les accusés tout un arsenal de propagande terroriste, dont des films glorifiant le martyre et des extraits vidéo de décapitation d'otages en Irak. Les cyberterroristes, qui menaient leurs activités de leurs chambres à coucher, sont les premières personnes à être inculpées en Grande-Bretagne pour avoir incité à des actes terroristes.

Younes Tsouli devra servir 10 ans de prison et fera face à la déportation à sa libération. Tariq Al-Daour, né dans les Émirats arabes unis, a été condamné à six ans et demi de prison. Le seul Britannique de la bande, Waseem Mughal, un diplômé en biochimie, devra quant à lui purger plus de sept ans d'emprisonnement.

LEXUS
À LA CONQUÊTE DE LA PERFECTION.

398 $ PAR MOIS :
VOTRE MOMENT ARRIVE

Le modèle est montré avec les roues de 18 po offertes en option.

IS 250 à propulsion 2007 • Moteur V6 de 2,5 litres et 204 ch • Boîte manuelle 6 vitesses à rapports serrés • Dispositif de contrôle de la stabilité du véhicule • Régulateur de traction • 8 coussins gonflables • Système audio haut de gamme Lexus • Système d'accès SmartAccess à démarrage à bouton-poussoir • Indicateur de température extérieure • Rétroviseurs extérieurs chauffants à télécommande assistée • Phares antibrouillards • Système à clé intelligente

LOCATION CONQUÊTE IS

LOCATION DE 398 $* MOIS
ACOMPTE DE 3 995 $*
36 MOIS
3,9 %*
DÉPÔT DE SÉCURITÉ DE 0 $*

BIEN ÉQUIPÉE À PARTIR DE 36 550 $†
FINANCEMENT JUSQU'À 36 MOIS 3,9 %**

CONCESSIONNAIRES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

LEXUS LAVAL
lexuslaval.ca
LAVAL (450) 686-2710 1 866 709-3713

SPINELLI LEXUS POINTE-CLAIRE
spinellilexus.com
POINTE-CLAIRE (514) 694-0771 1 877 694-0771

GABRIEL LEXUS
gabriel.lexus.ca
ST-LAURENT (514) 747-7777

PRESTIGE LEXUS
prestige.lexus.ca
BROSSARD (450) 923-7777

SPINELLI LEXUS LACHINE
spinellilexus.com
LACHINE (514) 634-7171 1 800 352-6111

3488558A 3494368

†Modèle Lexus neuf IS 250 à propulsion 2007 Sfx 'A' à un PDSF de 36 550 $. Frais de transport et de préparation (1 775 $), taxes applicables, immatriculation, enregistrement, taxe sur les pneus neufs et assurances en sus. *Terme de location offert par l'entremise de Lexus Services Financiers sur approbation du crédit. Offre de durée limitée valide à la location d'un modèle neuf IS 250 à propulsion 2007 Sfx 'A'. Location basée sur un terme de 36 mois, au taux annuel de 3,9 %. Paiement mensuel de 398 $ avec acompte de 3 995 $, frais de transport et de préparation de 1 775 $, dépôt de sécurité de 0 $ et premier paiement mensuel exigibles au début du bail. Taxes applicables, immatriculation, enregistrement, taxe sur les pneus neufs et assurances en sus. Kilométrage limité à 60 000. Des frais de 0,20 $ pour chaque kilomètre supplémentaire s'appliquent. **Le financement est offert par l'entremise des Services Financiers Lexus sur approbation du crédit. Offre de durée limitée valide à l'achat d'une Lexus IS 250 2007 Sfx 'A'. Frais de transport et de préparation de 1 775 $, taxes applicables, immatriculation, enregistrement et assurances en sus. Les concessionnaires Lexus sont libres d'établir les prix de détail et de location à leur discrétion. Une commande au détail pourrait être requise. Voyez votre concessionnaire Lexus participant pour tous les détails.

FORUM

André Desmarais › Président du conseil d'administration LA PRESSE
Guy Crevier › Président et éditeur
Philippe Cantin › Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier › Directeur de l'information **André Pratte** › Éditorialiste en chef

ÉDITORIAUX

La revanche de mononcle

apratte@lapresse.ca
ANDRÉ PRATTE

Se pourrait-il qu'un jour, le conducteur qui respecte les limites de vitesse, ne fonce pas aux feux jaunes et évite de composer un numéro sur son cellulaire tout en dépassant à droite soit admiré pour sa prudence ? Qu'on applaudisse ce « mononcle » au lieu de lui intimer de se « tasser » ?

La culture de la vitesse est trop imprégnée pour qu'un tel changement de mentalité se produise rapidement. Il faut tout de même louer la décision du gouvernement du Québec d'annoncer enfin des mesures vigoureuses visant à diminuer le nombre de victimes de la route, notamment en décourageant les excès de vitesse.

On devrait applaudir la prudence de « mononcle » au lieu de lui intimer de se « tasser ».

La ministre des Transports, Julie Boulet, a présenté hier ses projets d'amendements du Code de la sécurité routière, donnant ainsi rapidement suite aux recommandations de la Table québécoise de la sécurité routière. Souhaitons que l'Assemblée nationale procédera elle aussi avec célérité. Le Parti québécois et l'Action démocratique ayant donné leur aval aux principales mesures envisagées lors d'une commission parlementaire qui a terminé ses travaux il y a un an à peine, on ne voit pas pourquoi l'étude du projet de loi traînerait.

Les chiffres sont connus: il y a eu l'an dernier 717 morts dans des accidents de la route. C'est le nombre le plus élevé depuis 2000; 107 morts de plus qu'en 2001. Après être devenu un bon élève en matière de sécurité routière, le Québec semble avoir décroché.

En ce domaine, il n'y a pas 56 000 approches efficaces. Il faut sensibiliser. Quand ça ne suffit pas, il faut punir plus sévèrement. Et, surtout, il faut que les conducteurs craignent de se faire prendre; autrement dit, il faut accroître la surveillance.

D'où les projets pilotes de radars photo annoncés hier. Ce dossier a toujours été controversé au Québec et jusqu'ici, aucun gouvernement n'avait osé aller de l'avant. Deux choses ont changé depuis. D'abord, on l'a dit, le bilan routier s'est détérioré. Ensuite, l'expérience de la France a montré que la mise en place d'un tel système, si elle est bien faite, produit des améliorations spectaculaires.

La ministre a été très claire hier: il ne s'agira pas de piéger les automobilistes. La présence de radars sera bien signalée de sorte que les conducteurs auront tout le temps de ralentir. C'est comme ça que c'est fait en France, et ça marche. Les automobilistes lèvent le pied dans les zones dangereuses où il y a des radars photo et tendent à conduire moins vite ailleurs.

Certains groupes particuliers continuent de manifester des inquiétudes au sujet de ces appareils; les projets pilotes devraient permettre d'y répondre. Plusieurs autres mesures méritent d'être saluées, notamment l'interdiction du cellulaire au volant (sauf en mode « mains libres »).

Le gouvernement vient de donner une forte impulsion. Il est essentiel qu'il ne s'agisse pas seulement d'un sursaut. Dans un rapport récent, le Conseil européen de la sécurité des transports a fait remarquer que les résultats « remarquables » obtenus par la France ne s'expliquent pas seulement par l'installation de 1500 radars. Il y a eu, surtout, « l'engagement au sommet de l'État de faire de la lutte contre l'insécurité routière une priorité nationale ». Un engagement similaire s'impose au Québec.

Les nouvelles merveilles

mroy@lapresse.ca
MARIO ROY

La dernière fois qu'on a compilé une telle liste, c'était en l'an 140 avant Jésus-Christ. On n'est pas certain de l'identité du scribe qui l'a dressée. Mais ça a permis d'identifier les sept merveilles du monde dont une seule, la pyramide de Gizeh, en Égypte, existe toujours. Les autres sont des objets mythiques, le phare d'Alexandrie ou les jardins suspendus de Babylone, par exemple, depuis longtemps disparus, victimes d'incendies ou de tremblements de terre.

Il était couru qu'on allait un jour chercher à identifier sept nouvelles merveilles.

L'entreprise est en marche, propulsée par le cinéaste canado-suisse Bernard Weber (à ne pas confondre avec Bernard Werber, l'homme des *Fourmis*), animée par un sondage mondial qui a déjà permis d'enregistrer 50 millions de votes. Le dévoilement des sept nouvelles merveilles se fera en grande pompe à Lisbonne le 7 du 7e mois de l'an 2007... c'est-à-dire: demain.

Vingt et un lieux, édifices et monuments figurent sur la « liste courte » soumise à l'appréciation des prolétaires de tous les pays. Les objets les plus anciens sont l'Acropole d'Athènes ou le Colisée de Rome. Les plus nouveaux sont la tour Eiffel (Paris), la statue de la Liberté (New York) ou l'Opéra de Sydney (Australie). Entre les deux: la Grande Muraille de Chine, la pyramide de Chichén Itzá (Mexique) ou les statues de l'île de Pâques. Faites vos jeux (sur **www.new7wonders.com**).

Pourquoi ces merveilles-là et pas d'autres?

C'est une question à laquelle il n'y a pas de bonne réponse. Il existe en effet une grande quantité de choses remarquables. Des sites naturels hors du commun: on en recense 160 dans la liste du patrimoine mondial de l'ONU. Ou des créations de l'Homme: plus de 600 sur cette même liste. Tout est apparemment une question de critères et d'appréciation. Ainsi, achevé en 1917, le vieux pont de Québec a souvent été décrit (par les gens de Québec...) comme la huitième merveille du monde. De sorte qu'il est certainement admis d'enrichir de son propre chef le choix offert.

Ainsi, nous soumettons humblement:

> Le Stade olympique de Montréal, l'un des monuments les plus beaux, les plus coûteux et les plus inutiles à avoir été élevés au XXe siècle. L'absence de fonction pratique d'une merveille putative n'est pas un motif de rejet: à quoi peuvent bien servir, après tout, les statues de l'île de Pâques?

> L'escalier monumental devant relier la basse et la haute ville de Québec dans l'actuel axe autoroutier, un cadeau anticipé de la France, un projet amoureusement caressé par l'ex-maire Jean-Paul L'Allier. L'ouvrage n'existe pas, d'accord, mais six des sept vieilles merveilles du monde n'existent pas non plus. Et alors?

> Enfin, à titre de site naturel patrimonial: le mont Orford. Après l'énergie – et le talent artistique – déployée afin de le garder dans l'état exact où il se trouve, il serait injuste que la communauté internationale ne reconnaisse pas à quel point, lorsqu'ils y mettent du coeur, les Québécois sont capables d'accéder au merveilleux en ne faisant strictement rien!

Chapleau en vacances

REPRISE sergechapleau@lapresse.ca DROITS RÉSERVÉS

Investir ou disparaître

JEAN-LUC TRAHAN

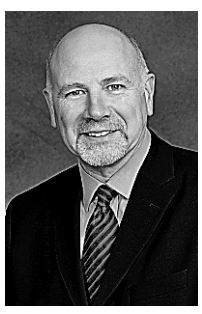

L'auteur est président-directeur général des Manufacturiers et Exportateurs du Québec. Voici la deuxième partie du texte qu'il nous a fait parvenir.

Traditionnellement, les manufacturiers fabriquaient l'ensemble d'un produit et ses composantes à un seul endroit. Ce modèle tient de moins en moins. Le processus de fabrication est de plus en plus fragmenté géographiquement, les entreprises localisant chaque activité là où le retour sur l'investissement est le meilleur.

Par exemple, une entreprise dans le secteur de l'électronique peut réaliser sa R-D au Québec, fabriquer ses composantes au Texas, en Allemagne et au Japon, assembler et tester ses produits en Malaisie, à Singapour, en Thaïlande et en Chine, pour ensuite vendre ses produits aux quatre coins du monde. Le Canada n'échappe pas à ce phénomène. L'OCDE évalue d'ailleurs que les trois quarts des échanges commerciaux se font au sein d'une même filière ou entreprise.

Les chaînes d'approvisionnement mondiales sont en train de révolutionner nos modèles de production. Les entreprises manufacturières s'adaptent en révisant leurs modèles d'affaires et en remettant en question la localisation de leurs activités.

Et le Québec?

Le Québec a-t-il ce qu'il faut pour tirer avantage de ces changements ? La faible performance du Québec en matière d'attraction d'investissements industriels privés ces dernières années, jumelée aux pénuries de main-d'œuvre actuelles et anticipées, nous préoccupent. Certains croyaient que l'appréciation du dollar canadien allait relancer l'investissement en équipements de pointe, mais cela ne s'est pas encore produit.

Il y a plusieurs années qu'une nouvelle entreprise manufacturière n'est pas venue s'implanter au Québec dans le cadre d'un projet industriel majeur. Ce n'est pas ce qui se passe chez nos voisins. Par exemple, en Ontario, l'industrie automobile a annoncé 7 milliards de nouveaux investissements au cours des prochaines années, dont la construction par Toyota d'une nouvelle usine à Woodstock en Ontario qui ouvrira en 2008. À Malta, près d'Albany, dans le nord de l'État de New York, AMD démarrera l'an prochain une nouvelle usine de puces informatiques qui emploiera 1200 travailleurs. Comment nos voisins et concurrents, et à partir de quelles stratégies, ont-ils réussi à relancer l'investissement industriel chez eux ? Les gestionnaires québécois, nos meilleurs démarcheurs pour attirer des investissements, ont-ils suffisamment d'atouts à leur disposition pour convaincre leurs sociétés d'investir ici ? Il faudrait peut-être leur poser la question.

Mentionnons toutefois que l'élimination à compter de 2011 de la taxe sur le capital, annoncée dans le dernier budget québécois, constitue un geste positif qui contribuera à améliorer l'image et la réputation du Québec auprès des investisseurs. Toute initiative, comme celle sur l'innovation visant à rendre le Québec plus attrayant sur le plan de la fabrication, a des impacts qui dépassent largement le secteur manufacturier et qui se répercutent sur les nombreux secteurs connexes et le développement des régions.

On ne se dirige pas vers un « Québec sans usines », mais celles-ci n'auront plus jamais le même visage dans les prochaines années.

Les nouveaux manufacturiers et exportateurs

La plus récente vague d'intégration économique frappe la planète de plein fouet. Par exemple, l'accession de la Chine à l'OMC lui a permis de prendre son essor en inondant nos marchés de produits bon marché. Cela a entraîné le déplacement de nombreuses usines nécessitant beaucoup de travailleurs vers des pays où la main-d'œuvre coûte moins cher.

Le progrès technologique joue également pour beaucoup. La réduction des coûts de transport facilite les échanges économiques alors que le développement de technologies de l'information a rendu possible la coordination d'activités de production situées aux quatre coins de la planète.

Il est illusoire pour une entreprise québécoise d'être compétitive si son avantage concurrentiel n'est basé que sur des bas prix et de gros volumes de production. L'avenir se trouve plutôt du côté de l'innovation et du design, des niches spécialisées et de la production à grande échelle de produits faits « sur mesure ».

Les marchés d'aujourd'hui imposent un développement de produits beaucoup plus rapide qu'auparavant. Dans certaines industries par exemple, certains produits affichent une durée de vie d'au plus quelques mois. Cette nouvelle réalité amène les manufacturiers d'ici à tirer profit de leur savoir-faire en développant de nouveaux produits plus rapidement que la concurrence. Ils peuvent aussi réduire les délais de production et de livraison afin de profiter de la proximité du marché américain, le marché le plus lucratif au monde.

Les entreprises commencent à voir les vertus de la « coopétition », c'est-à-dire le regroupement en réseau d'entreprises concurrentes, mais qui poursuivent certains objectifs communs. Elles ont intérêt à collaborer pour augmenter leurs connaissances ou la circulation de la main-d'œuvre disponible pour leur industrie.

Les gouvernements jouent déjà un rôle important de catalyseur. Ils soutiennent l'ouverture des marchés pour promouvoir l'expansion du commerce international et offrir aux entreprises un environnement légal, fiscal et réglementaire mondialement compétitif. Ils doivent également faciliter la coopération entre les entreprises et leurs partenaires.

L'émergence de la chaîne de valeur composée de nombreux fournisseurs et partenaires est une tendance lourde dont le Québec doit profiter. Il nous faut dès maintenant appuyer les efforts des manufacturiers et leurs partenaires d'affaires pour affirmer leur position dans cette nouvelle génération de manufacturiers à l'échelle mondiale.

Se dirige-t-on vers un « Québec sans usine »? Nous ne le croyons pas, mais les usines n'auront jamais plus le même visage. Il faut renouveler notre engagement envers le secteur manufacturier en tant que secteur d'avenir créateur de richesse. Faire autrement serait contreproductif pour le développement économique et social du Québec. Vivement un engagement de tous les acteurs pour supporter nos nouveaux manufacturiers et exportateurs.

FORUM

UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

La vitesse et l'alcool au volant sont parmi les causes les plus fréquentes d'accident et ces comportements ne doivent plus être tolérés au Québec

JULIE BOULET

Nous publions ici un extrait de la présentation faite hier matin par la ministre des Transports du Québec à la suite de la publication du premier rapport de la Table québécoise de la sécurité routière.

PHOTO JEAN GOUPIL, ARCHIVES LA PRESSE ©

LA ROUTE FAIT PRATIQUEMENT UNE VICTIME TOUTES LES 11 MINUTES ET TUE DEUX PERSONNES CHAQUE JOUR.

Au cours des 30 dernières années, le Québec a connu une amélioration importante de son bilan routier. Le nombre de décès est passé de 2209, en 1973, à 610, en 2001, et ce, malgré une augmentation continue du nombre de titulaires de permis de conduire, du nombre de véhicules en circulation, de même que du kilométrage parcouru.

Alors que le bilan routier de certains pays, comme la France, la Suède, les Pays-Bas, ou de notre voisin l'Ontario, continue de s'améliorer, ce n'est malheureusement plus le cas au Québec. On observe depuis 2001 une hausse du bilan quant au nombre de victimes et de décès. En 2006, il y a eu 717 morts, ce qui représente une augmentation de 9 % comparativement à la moyenne des cinq dernières années. La route fait pratiquement une victime toutes les 11 minutes et tue deux personnes chaque jour.

En 2006, le taux de décès par 100 000 habitants était de 9,6 au Québec. Si on appliquait le taux de la France au Québec, il y aurait eu 151 décès de moins sur nos routes. Avec le même taux que les Pays-Bas, c'est 392 vies qui auraient été sauvées. En 2005, en appliquant le taux de l'Ontario, le Québec aurait eu 476 morts, ce qui aurait permis de sauver 241 personnes.

Il est donc clair que la sécurité routière est un enjeu de société qui nous interpelle tous et qu'il nous faut agir rapidement pour améliorer notre bilan routier.

La vitesse et l'alcool au volant sont parmi les causes les plus fréquentes d'accident et ces comportements ne doivent plus être tolérés au Québec. Au cours des dernières années, nous avons fait beaucoup de sensibilisation qui, je crois, a porté fruit. Mais nous devons aller plus loin et être plus sévères pour sanctionner certains comportements routiers.

La vitesse

Je souscris à la recommandation de la Table, qui propose d'introduire des sanctions plus sévères pour les grands excès de vitesse et la récidive. Les excès de vitesse sont inacceptables sur nos routes, ils blessent et tuent beaucoup trop de personnes chaque année.

Le gouvernement proposera cet automne des changements législatifs et règlementaires afin:

> d'augmenter la sévérité des sanctions prévues pour les grands excès de vitesse, qui seront équivalents à des dépassements de 40, 50 ou 60 km/h selon la vitesse affichée dans la zone d'infraction:

> en doublant les points d'inaptitude normalement prévus;

> en doublant le montant actuel des amendes;

> en suspendant immédiatement le permis de conduire pour une durée de sept jours et, dans le cas d'une récidive, pour 30 jours.

Ainsi, un conducteur qui roule à 96 km/h dans une zone de 50 km/h se verra imposer le double de l'amende actuelle, soit 480$, et le double des points d'inaptitude seront portés à son dossier de conducteur, soit 10 points. De plus, son permis sera immédiatement suspendu pour une période de sept jours.

Les radars photo

Nous mettrons en place, tel qu'il est recommandé par la Table, un projet pilote en deux volets: le premier sur le radar photographique et le second sur les caméras aux feux rouges.

Pour ce faire, les sous-ministres des Transports et de la Sécurité publique, en collaboration avec leur collègue de la Justice, ont été mandatés afin de mettre en place, dès maintenant, un groupe de travail pour établir les modalités de mise en œuvre qui tiendront compte de l'ensemble des enjeux et préoccupations soulevés par les membres de la Table, notamment les entreprises de camionnage, de taxis et de location de véhicules.

Ainsi, des radars photographiques seront mis en place dans neuf sites d'implantation et les caméras aux feux rouges seront installées à six endroits, pour un total de 15 sites répartis dans trois régions. Les emplacements seront divulgués à l'automne 2007.

> Les sites d'implantation prévus pour ce projet pilote sont les endroits où les accidents sont attribuables à la vitesse ou au non-respect des feux rouges.

> Les usagers de la route seront prévenus de l'emplacement des caméras et des radars photographiques. Ce que nous voulons, ce n'est pas de piéger les automobilistes, mais de sauver des vies.

> Les sommes provenant des contraventions seront réinvesties dans des mesures de sécurité routière et en soutien aux organismes qui aident les victimes de la route.

LA BOÎTE AUX LETTRES

/// Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

Radars photo : beaucoup d'interrogations

Le temps d'agir !

Je ne comprend pas qu'au Québec il faut toujours des projets pilotes alors qu'ailleurs, la valeur des radars photo a déjà été prouvée. Cela dit, il faudrait ajuster la limite de vitesse sur les autoroutes: 100km/h, c'est trop lent.

D. Mercier

Les oublis de M. De Koninck

Alors que commençaient les travaux de la Table de concertation, son président, M. Jean-Marie De Koninck, déclarait que la Table pourrait recommander de hausser la limite de vitesse sur les autoroutes. Maintenant que le rapport est rendu public, où est-elle, cette hausse? Aujourd'hui, M. De Koninck nous parle plutôt d'un projet pilote d'instauration de radars photo. Et pour vendre sa salade, il insiste sur son utilisation dans de nombreux pays européens. Ce que M. De Koninck oublie volontairement de dire, c'est que la limite de vitesse sur les autoroutes au Québec est la plus basse de tous ces pays. Ainsi, en Autriche, en Croatie, en France, en Italie, au Luxembourg, en Slovaquie, la limite est établie à 130km/h. De quoi permettre à tout honnête citoyen de rouler l'esprit, euh pardon, le porte-monnaie en paix! Ce que j'attendais personnellement de la Table de concertation est la preuve concrète de la causalité entre le nombre de points d'inaptitude et le conducteur à risque très élevé. Voilà plus de 30 ans que le Québec compile les points de démérite à grands frais. Si on pouvait fouiller dans les dossiers des conducteurs ayant causé des blessures corporelles ou des décès, peut-on affirmer qu'ils étaient tous des conducteurs avec des dossiers lourds de points d'inaptitude? J'en doute.

Jean Livernois
Québec

Une loi invalide?

J'ai passé six semaines en France, l'an dernier. J'y ai constaté que les radars photo sont régulièrement saccagés par des automobilistes mécontents. J'ai aussi remarqué qu'il existe des dispositifs qui se placent sur la plaque d'immatriculation et qui embrouillent la prise de photo. Attendez de voir la première contestation qui se rendra en Cour... C'est presque certain que cette loi sera jugée invalide à cause de notre « chère » Charte des droits.

Peter Daniels

Allons plus loin

Excellent! Et pendant qu'on y est, interdisons l'utilisation du téléphone cellulaire sans dispositif mains libres et revenons aux cours de conduite pratiques obligatoires. En effet, dans le cadre de ces cours, il serait utile de mettre l'accent sur le civisme au volant, particulièrement à l'endroit des piétons. Une série de mesures énergiques réduira sans doute notre bilan routier inutilement lourd.

Daniel Lapointe

Et les infrastructures?

Question à la ministre Julie Boulet. À quoi ça sert, chère madame la ministre, d'avoir de belles mesures pour améliorer la sécurité routière si nos infrastructures routières (ponts, viaduc, routes) tombent en ruine? La commission Johnson vient de lancer un sévère avertissement quant à la fiabilité de certains de nos viaducs. Allez-vous faire comme M. Couillard pour le *C. difficile*, soit détourner la tête et faire semblant que tout va bien? J'ose espérer que non, sinon personne ne vous prendra au sérieux quand vous nous direz que la sécurité des usagers de la route vous préoccupe. On sera en droit de penser que vous vous en fichez complètement et que votre priorité, à travers ces mesures, est de garnir les coffres de l'État. À vous la réponse, madame la ministre.

Gilles Morissette

Des limites ridicules

Tout d'abord, les limites de vitesse elles-mêmes sont souvent ridicules: 90 km/h sur la route 116 à la hauteur de Saint-Hubert où il y a trois voies de chaque côté en ligne droite, ça ne tient pas debout! Ensuite, pourquoi continue-t-on de vendre des voitures munies de moteurs de plus en plus puissants si on ne peut pas les utiliser au maximum? Réglementez la puissance des moteurs, ça règlera le problème à la source et ça sera meilleur pour l'environnement!

Christian Guguy

Les coffres de l'État

Ben oui, des radars photo sur nos autoroutes. La majorités des accidents au Québec arrivent sur les routes secondaires, mais ça c'est pas vraiment important. L'important c'est de remplir les coffres de l'État avec des gens qui roulent a 130km/h sur les autoroutes. Continuons à laisser le gouvernement faire des âneries comme celle-là et après nous serons les premiers à nous plaindre que l'État est rendu dans notre chambre à coucher.

H. Mailhot

Toujours la même chose

C'est encore et toujours la même chose. Plus de lois et plus de taxes déguisées sous prétexte de protéger les innocents. On sait très bien que nos limites de vitesse sur les autoroutes sont trop basses mais comme c'est une vache à lait pour l'État mal géré, on les garde ainsi. C'est bien plus facile de trouver d'autres entrées de fonds que de réorganiser le fonctionnement de l'État. Il n'y a pas de syndicats pour les conducteurs d'automobiles.

Bryan Welch

Revoir les limites de vitesse

Je suis d'accord avec ce projet, car beaucoup de monde roule trop vite. Par contre il faudrait revoir les limites de vitesse dans certaines zones. Par exemple, 140 km/h sur Ville-Marie c'est trop vite; mais 70 km/h c'est beaucoup trop lent. La vitesse idéale serait de 100 km/h avec une marge de maneuvre de 10 km/h.

Steve Gagné

POUR NOUS JOINDRE *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9
VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à **nouvelles@lapresse.ca**
VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION? **forum@lapresse.ca**

RÉDACTION (514) 285-7070 **commentaires@lapresse.ca** | **ABONNEMENT** (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453 **cyberpresse.ca/abonnement** | **PETITES ANNONCES** (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363 **petitesannonces@lapresse.ca** | **DÉCÈS** (514) 285-6816 **deces@lapresse.ca** | **CARRIÈRES** (514) 285-7320 **carrieres@lapresse.ca** | **PUBLICITÉ** (514) 285-6931

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par *La Presse*, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

GRANDE VENTE D'OUVERTURE

- Offre d'une durée limitée -

50% de rabais

*Styles sélectionnés

Rabais appliqué sur le prix original/prix comparable

Obtenez 10% de rabais*

supplémentaire sur présentation de cette annonce.

L'offre prend fin à la fermeture du magasin le vendredi 6 juillet 2007.
Ne peut être jumelé à aucune autre offre.

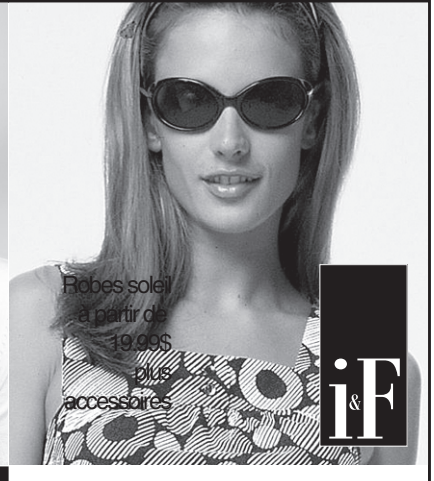

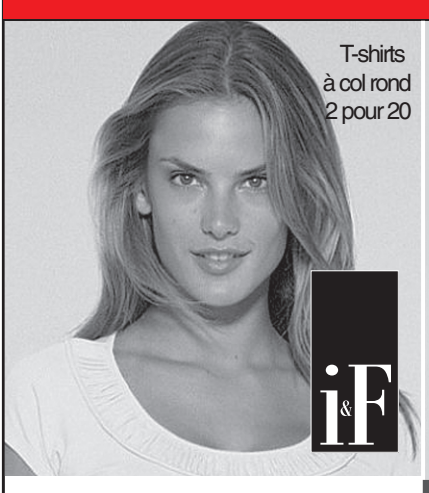

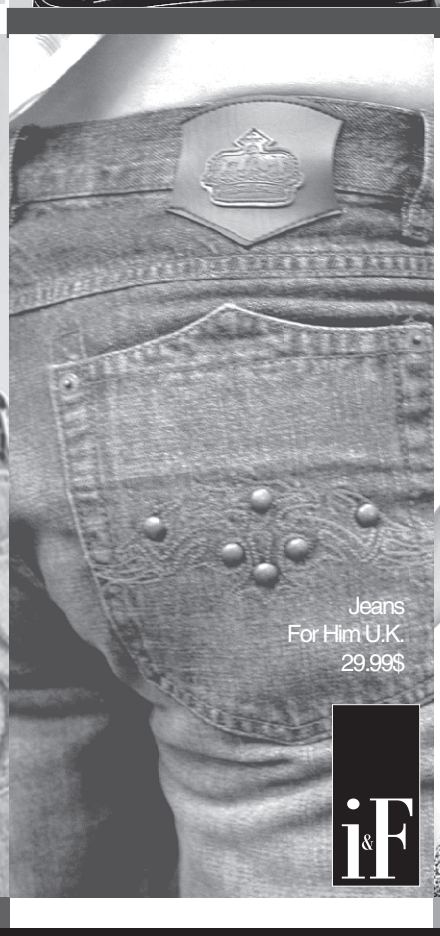

I&F est un nouveau concept mode hommes et femmes avec les dernières tendances des défilés, à des prix incroyables.

Venez célébrer l'ouverture du tout premier magasin I&F au Canada, situé au Quartier Dix30 à Brossard et prenez part à l'expérience à la mode I&F.

Visitez notre nouveau magasin.

QUARTIER
DIX30

Heures d'ouverture régulières:
Lundi et mardi: 10h à 18h
Mercredi, jeudi et vendredi: 10h à 21h
Samedi: 9h à 17h
Dimanche: 10h à 17h

Quartier Dix30
Brossard
À l'intersection des
autoroutes 10 et 30

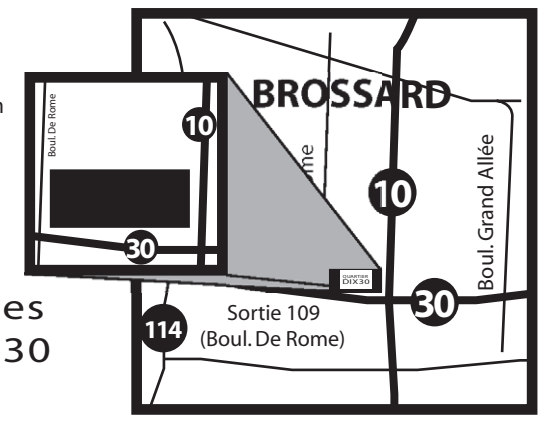

i&F

3494912A